

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

SESSION BUDGÉTAIRE DE 2017

Sixième séance : jeudi 16 novembre 2017 à 9 heures 16 minutes

PRÉSIDENCE de Monsieur Marcel Tuihani
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

oOo

- | | |
|--|----|
| – Rapport sur le projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de la compétitivité des entreprises | 3 |
| – Rapport sur le projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales visant à favoriser l'activité des entreprises en Polynésie française | 22 |
| – Rapport sur le projet de loi du pays portant diverses adaptations au dispositif de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés | 33 |
| – Rapport relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 du Centre des métiers de la mer de Polynésie française et affectation de son résultat | 46 |
| – Rapport sur la proposition de loi du pays relative à une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée des actes de stérilisation et d'identification des chiens et des chats réalisés par un vétérinaire | 51 |

oOo

Le président : Chers collègues, je vais vous inviter à bien vouloir vous installer. Afin de faciliter, chers collègues, l'appel des représentants, je vous invite à nouveau à bien vouloir vous installer.

Permettez-moi, chers collègues, en notre nom à tous, de saluer la présence des collaborateurs de la vice-présidence du gouvernement, de la présidence également, de saluer la présence également des journalistes ici présents, du public parmi nous et du public qui nous suit grâce au média internet.

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre du 10 novembre 2017 et j'invite le secrétaire général à faire l'appel des représentants.

M.	Ah-Scha	Joseph	présent
M ^{me}	Amaru	Patricia	présente
M ^{me}	Aro	Dylma	présente
M ^{me}	Bruant	Virginie	présente
M.	Buillard	Michel	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Cross	Valentina	présente
M.	Drollet	Jacqui	présent
M.	Faatau	Félix	présent
M.	Flohr	Henri	présent
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	présente
M.	Fong Loi	Charles	présent
M ^{me}	Frébault	Joëlle	présente
M ^{me}	Galenon	Chantal, Minarii	présente
M.	Geros	Antony	présent
M.	Graffe	Jacquie	absent
M.	Haumani	Evans	absent
M.	Ienfa	Jules	présent
M ^{me}	Iriti	Teura	présente
M.	Jordan	Rudolph	présent
M.	Laurey	Nuihau	présent
M.	Leboucher	Michel	absent
M ^{me}	Lucas	Béatrice	présente
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Maraea	Emma	absente
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M ^{me}	Merceron	Armelle	présente
M.	Moutame	Thomas	absent
M.	Perez	Antonio	présent
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	présente
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	absente
M.	Raioha	Jacques	absent
M ^{me}	Richeton	Monique	présente
M.	Riveta	Frédéric	absent
M ^{me}	Sachet	Isabelle	présente
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	présente
M ^{me}	Sanquer	Nicole	absente
M.	Schyle	Philip	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	présente
M ^{me}	Tata	Jeanine	présente

M ^{me}	Teahe	Teapehu	absente
M.	Temaru	Oscar, Manutahi	présent
M.	Temaui	Jean	présent
M.	Temeharo	René	absent
M.	Teriitahi	Moehau	absent
M ^{me}	Tetuanui	Lana	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Teura	Justine	présente
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	absente
M.	Tong Sang	Gaston	arrivé en cours de séance
M.	Toromona	John	présent
M.	Tuheiaiva	Richard	présent
M.	Tuihani	Marcel	présent
M.	Tumahai	Ronald	présent
M ^{me}	Turquem	Sandrine	présente
M ^{me}	Vaiho	Gilda	présente
M ^{me}	Vanaa	Élise	présente
M ^{me}	Viriamu	Yolande	présente

PROCURATIONS

Le président : Merci de donner lecture des procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Nous n'avons reçu aucune procuration pour l'instant.

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Bien. Donc, chers collègues, nous allons passer à l'approbation de l'ordre du jour et j'invite le secrétaire général à bien vouloir donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents réunie lundi dernier vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports, d'une proposition et projets de loi du pays et d'un projet de délibération (voir la liste jointe) ;*
- III) *Examen de la correspondance ;*
- IV) *Clôture de la séance.*

Voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci. Je mets aux voix l'ordre du jour. Qui est pour ? À l'unanimité. Je vous remercie.

II) EXAMEN DES RAPPORTS, D'UNE PROPOSITION ET PROJETS DE LOI DU PAYS ET D'UN PROJET DE DÉLIBÉRATION

**RAPPORT N° 140-2017 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT DIVERSES MESURES
FISCALES EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES** (Cf. annexe)

Présenté par Madame Virginie Bruant.

Le président : Nous passons à l'examen des rapports, d'une proposition et projets de loi du pays et d'un projet de délibération en vous invitant, chers collègues, à examiner le rapport 140-2017 sur le projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de la compétitivité des entreprises.

Sans plus tarder, je vais inviter Madame Virginie Bruant à bien vouloir présenter son rapport et principalement les discussions qui ont eu lieu en commission.

Vous avez la parole.

M^{me} Virginie Bruant : Merci.

Bonjour, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, chers collègues, cher public et membres de la presse, *bonjour*.

Le présent projet de loi du pays a fait l'objet d'un examen par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 30 octobre dernier. Lors de cette commission, il a été rappelé aux membres que les mesures fiscales examinées sont issues des travaux qui ont été menés durant les ateliers de la conférence économique qui s'est tenue en mai dernier et qui répondent donc de façon précise aux besoins du terrain.

Les échanges et discussions des membres de la commission ont principalement porté sur l'abaissement des droits d'enregistrement pour les transmissions d'entreprise à l'échelle familiale notamment, avec un taux incitatif, simple et unique à 1 %. Il a été indiqué que cette mesure cible aussi les fusions-absorptions de société pour lesquelles une fiscalité incitative à 1 % sera désormais proposée sur la totalité des actifs cédés. À titre informatif, il y en a eu 3 en 2015 pour une assiette d'environ 25,8 millions F CFP.

Nous avons abordé également les activités de service à la personne pour lesquelles une réduction de TVA est proposée. Il a été précisé que cette mesure permettrait de développer ces activités et de répondre aux besoins de la population.

Nous avons parlé également de l'alignement des seuils de la franchise en base de la TVA et du régime simplifié d'imposition sur le régime des TPE qui sera de nature à simplifier le quotidien de ces dernières qui peuvent souvent être en difficulté pour remplir les déclarations et qui n'ont pas forcément acquis un chiffre d'affaire important. Il a d'ailleurs été indiqué aux membres de la commission que l'impact budgétaire de cette mesure s'élèverait à environ 130 millions pour le réhaussement desdites franchises et concernerait approximativement 1 300 TPE. Une campagne d'information sur sa mise en œuvre sera effectuée auprès de ces 1 300 sociétés concernées en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 par l'envoi notamment d'un courrier d'information à chacune de ces entreprises.

Nous avons parlé de l'abaissement du montant de la donation en numéraire qui passerait donc de 1 000 000 à 500 000 F CFP dans le cadre du dispositif créé en 2016 en faveur des fondations. Il a été constaté que cela correspond au tissu économique de la Polynésie française et constitue un verrou économique afin de permettre que les dons soient transmis aux fondations plutôt qu'aux associations.

Nous avons parlé également de l'élargissement des dépenses éligibles, notamment les dépenses annexes, qui concourent à la viabilité des programmes d'investissement. Il a été rappelé tout de même que cela reste à la discrétion de la commission consultative. Par exemple, il s'agit des situations lorsque des navires sont nécessaires à la desserte d'un projet.

Et enfin, nous avons discuté de la clarification du régime d'exonération de la TVA dans le cadre de l'artisanat traditionnel. Il a été indiqué que les objets devront respecter les conditions de fabrication et être l'expression par sa nature de la culture polynésienne. À cet égard, il a été précisé qu'en cas de

contrôle, il appartiendra à chaque artisan de veiller à cette responsabilité et de respecter les conditions pour être éligible à l'exonération de la TVA.

Voilà, Monsieur le vice-président et chers collègues, un résumé des discussions que nous avons eues en commission de l'économie sur ce texte.

À l'issue de ces débats, le présent projet de loi a recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, toujours au nom de cette même commission, je vous propose d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

Merci.

Le président : Merci, chère collègue.

Nous disposons de 60 minutes pour la discussion générale : 34 minutes pour le groupe RMA, 13 minutes pour le groupe Tahoeraa Huiraatira, 10 minutes pour le groupe UPLD, 3 minutes pour la représentante non inscrite. Chers collègues, nous procéderons de la manière suivante pour les interventions : la première intervention, si elle le souhaite, sera celle de la représentante non inscrite, suivie du groupe UPLD, ensuite le groupe Tahoeraa Huiraatira, et nous terminerons par le groupe RMA.

Madame Vaiho n'a pas d'intervention ? Très bien. À ce moment-là, nous passons au groupe UPLD. Pour l'intervention du groupe UPLD ? Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, chers journalistes et chers internautes, *bonjour à tous en cette nouvelle matinée.*

Nous sommes invités, dans le cadre de l'examen de ce texte, à nous prononcer sur un projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de la compétitivité des entreprises. Ce texte vient modifier et compléter les mesures fiscales introduites par divers autres textes, notamment le Code des impôts, etc. De toute façon, la liste est exposée dans l'exposé des motifs.

Comme nous le rappelle le rapport établi au titre de cette mesure, l'ensemble des améliorations fiscales destinées à la promotion de la compétitivité des entreprises pourrait se décliner ou se décline tout simplement en quatre points.

Le premier point, qui intéresse le développement des niches d'emploi, vient favoriser et promouvoir le service à la personne qui regroupe les activités destinées à répondre aux besoins des particuliers dans leur vie quotidienne en soumettant au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée l'ensemble des prestations liées à ces activités. Sur ce point particulier, nous insistons, Mesdames et Messieurs, chers collègues, sur le fait que ladite mesure devrait, selon l'exposé des motifs, être d'un intérêt majeur non seulement en matière de création d'emploi mais également en matière de tarification et de diversification des prestations rattachées à ce type d'activités. Il est évident, bien entendu, qu'après sa mise en œuvre, il nous restera à évaluer la mesure des objectifs atteints en espérant que les effets désirés ne prennent pas autant de temps à se manifester qu'il en a été lors des mesures fiscales prises un certain 13 juillet 2013 au sein même de cette assemblée, et c'était un samedi.

Le deuxième point, qui touche cette fois-ci à l'équité fiscale, comprend quatre mesures :

- La première mesure porte sur l'allègement de la contribution des patentes des entreprises en situation déficitaire. Le gouvernement préconise en effet un abattement de 20 % au profit des sociétés déficitaires assujetties à l'impôt minimum forfaitaire sans véritablement faire le *distinguo* entre le traitement des sociétés déficitaires en situation critique de redressement ou de liquidation judiciaire des autres sociétés en situation de simple déficit. J'espère que le gouvernement saura moduler son

intervention en fonction du degré de criticité rencontrée par l'entreprise aidée dans la mesure où il me paraît plus intéressant, dans certaines conditions, de faire évoluer la situation vers un arbitrage judiciaire plutôt que de maintenir sous perfusion une entreprise de toute façon vouée à la fermeture.

- La deuxième mesure intéresse les surfaces exploitées en commun par plusieurs patentés qui pourront procéder au fractionnement de la valeur locative servant de base au calcul du droit proportionnel à la contribution des patentes. J'avoue que là, j'ai été un peu destabilisé. Il s'agit ici — me semble-t-il — d'une mesure qui consiste à prendre en compte la proportionnalité réelle de l'utilisation des locaux selon l'esprit du texte. Donc, à titre de remarque pertinente, et pour éclairer davantage notre représentation, il serait peut-être intéressant que le gouvernement nous explique, à partir d'un exemple concret, comment ce fractionnement de la valeur locative pourrait par exemple trouver à s'appliquer sur une emprise comme la zone aéroportuaire de l'aéroport de Tahiti-Faaa et quelles incidences cette mesure générerait par rapport à ce que perçoit déjà le Pays ou la commune sur cette plateforme, si tant est, Mesdames et Messieurs, chers collègues, que la présente mesure trouve effectivement à s'appliquer sur cette plateforme.

- La troisième mesure consiste à exonérer de TVA les cessions de biens meubles corporels ou incorporels lorsqu'elles interviennent dans le cadre d'apport en sociétés ou de transmission universelle de patrimoine pour éviter le cumul d'imposition relatif au droit d'enregistrement. Sur ce point particulier, bien que mon groupe et moi-même n'ayons rien à signaler, on pourra tout de même faire l'effort, au nom des entreprises, de remercier le gouvernement de s'être rendu compte, après coup, que la situation était effectivement discriminante par rapport au fait que l'assiette destinée au calcul des droits d'enregistrement globalisait déjà la part impactée par le calcul de la TVA. Donc ce sont des modifications techniques bien accueillies de toute façon.

- La quatrième mesure, qui s'apparente dans son esprit à la précédente, se propose néanmoins d'exonérer l'IRCM, les distributions de dividendes effectuées tant par les sociétés en noms collectifs et les sociétés civiles simples, que par les sociétés civiles de participation destinées à la gestion d'un portefeuille financier dans la mesure où il n'y a effectivement pas de raisons de traiter différemment les revenus appréhendés par l'entrepreneur individuel de ceux versés aux associés de sociétés de personnes.

Le troisième point du dispositif porte sur les mesures de simplification fiscales qui se déclinent en deux propositions. La première vise à supprimer purement et simplement la taxe sur les excédents de provisions techniques, la fameuse TEPT dont sont redevables certaines entreprises d'assurance compte tenu — nous a-t-on dit — de la volumétrie dérisoire que représente cette taxe. On nous a cité un chiffre — me semble-t-il — qui représentait 2,1 millions. Donc, il n'était pas la peine de continuer à traîner une fiscalité dont le rendement était aussi dérisoire. Bref... La deuxième se propose, d'une part, d'étendre l'alignement du seuil de franchise en base de la TVA aux entreprises déjà soumises au droit forfaitaire annuel dont le chiffre d'affaires est compris entre 2 millions et 5 millions — vous me rattrapez si je dis des erreurs —, et d'autre part, d'abaisser le plafond d'imposition des entreprises éligibles au régime simplifié à 5 millions.

Le gouvernement, dans son effort de simplification fiscale, pourrait-il nous donner une idée de l'incidence financière que pourraient représenter ces deux mesures réunies (TEPT et alignement du seuil de franchise de la TVA) ?

Le quatrième point du dispositif proposé porte sur ce que vous appelez « le soutien à l'activité économique » et qui comprend donc cinq mesures.

La première intéresse d'une part l'abaissement des droits d'enregistrement relatif — alors, c'est très technique, je peux en convenir, et puis c'est difficile à suivre ; mais il faut faire quand même l'effort de comprendre et de suivre — au soutien de l'activité économique intéresse, d'une part, l'abaissement des droits d'enregistrement relatifs aux transmissions d'entreprises dont le taux passe de 7 % à 1 %, et d'autre part, l'exonération pure et simple des droits d'enregistrement dus au titre des actes notariés

établis dans le cadre des dossiers bénéficiant de cette fameuse aide à la sortie de l'indivision immobilière. Comme nous pouvons le remarquer, il s'agit d'une mesure impactant essentiellement les droits d'enregistrement recouverts dans le cadre des transmissions d'entreprise. Là, on est bien d'accord, on s'en est expliqué en commission. Pour autant, nous pensons que pour plus d'équité fiscale, une telle mesure devrait exclure de son champ d'application les entreprises ayant déjà bénéficié, pour la constitution de leur patrimoine, de crédits d'impôts, parce qu'en fait, c'est dessus que se pose véritablement la problématique. C'est ceux qui ont déjà été rendus éligibles à la défiscalisation et qui, au bout de cinq ans, sortent du cadre de cette défiscalisation par les transferts ou les mutations patrimoniaux qui sont effectués au sein de l'entreprise. Ainsi, l'équité serait rétablie dans la mesure où ne seront aidées que les entreprises n'ayant pas sollicité de crédit d'impôt alors que les autres ne le seraient pas. Dans la démarche que vous proposez, vous aidez tout le monde.

La deuxième mesure consiste à réintroduire le secteur du logement libre dans les secteurs d'activité éligibles à la défiscalisation pour les seuls projets immobiliers agréés — et là, vous me corrigerez si je dis des erreurs — en 2018, 2019 et 2020. Donc, il s'agit d'une mesure encadrée dans le temps. Cette initiative devrait, selon l'analyse qui nous a été délivrée en commission, relancer le secteur du bâtiment au grand bonheur des petits entrepreneurs. Nous répondons à cela : pourquoi pas ?

La troisième mesure permet à un opérateur privé ou public... Alors, il y a plein de mesures et c'est pour cela qu'on les prend les unes après les autres — et évidemment, Monsieur le Président, Monsieur le vice-président — excusez moi ! —, le président en devenir, vous faites feu de tout bois. C'est du moins le constat que nous avons. Bon, je continue. Je ne suis qu'à la troisième mesure. La troisième mesure permet à un opérateur privé ou public en logement social d'obtenir, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement — les fameuses VEFA —, le remboursement de la TVA. Cette mesure devrait permettre de pratiquer des tarifs de vente incitatifs et concourir, par voie de conséquence, à la relance de l'activité. C'est ce que vous nous avez dit. Pourtant, ici également, bien que nous constatons que la reprise effective de l'activité économique, comme cela nous a été exposé, pour ne pas dire bassiné, lors de la conférence économique... J'aurais tendance à me poser la question de savoir pourquoi une telle mesure par rapport à une telle conjoncture. Je veux dire par là : pourquoi relancer une activité que la conjoncture a déjà placée sur la trajectoire de la relance ? C'est peut-être pour mettre un turbo supplémentaire. Vous me le direz dans votre réponse.

La quatrième mesure vise à améliorer l'attractivité du dispositif prévu en 2016 au profit des fondations en diminuant le seuil de donation en numéraire à 500 000 F CFP et en étendant à celles-ci les mesures de déductibilité limitées à 1% du chiffre d'affaires actuellement applicables aux seules œuvres ou organismes d'intérêt général, tout en précisant que l'assiette de réduction d'impôt de 40 % relative aux dons en numéraire est plafonnée à 2% du chiffre d'affaires. Là, nous sommes vraiment dans la marginalité. Et trop faire à la marge, c'est forcément s'attirer un certain nombre d'interrogations. Il me semble qu'il n'y ait qu'une seule fondation actuellement agréée, donc pourquoi une telle mesure ? Autrement dit, dans quelle mesure cette mesure concourrait par exemple à la relance de l'activité économique du Pays ? Et je sais que vous avez la réponse, Monsieur le vice-président.

La cinquième mesure permet de rendre éligible à la défiscalisation certaines dépenses annexes qui, sans être directement rattachables aux programmes d'investissements, concourent néanmoins à la viabilité de ceux-ci. Il s'agit d'une mesure qui devrait permettre d'appréhender l'éligibilité d'un projet de défiscalisation non plus par rapport à sa structuration habituelle mais plutôt par rapport à sa cohésion globale. Cette mesure d'optimisation nous semble effectivement être de bon augure pour peu que les conditions spécifiques d'éligibilité soient bien contrôlées. Mais encore une fois, à quelques mois du renouvellement de notre assemblée, pourquoi autant de précipitation, sachant que lors de la présentation des premiers dossiers qui vont être éligibles au bénéfice de cette mesure, vous allez entrer dans la phase dite de gestion des affaires courantes qui exclura d'emblée l'examen des dossiers à caractère fiscaux ? Bon, je pose la question.

Enfin, le cinquième et dernier point du dispositif proposé porte sur une disposition permettant de clarifier les conditions d'exonération de TVA applicable aux ventes d'objets issus de l'artisanat

traditionnel en s'appuyant sur la définition tirée de la délibération 2009-55 du 1^{er} août 2009. Je serai bien curieux de savoir pourquoi le gouvernement a-t-il judicieusement placé cette mesure en fin de texte. Bon, y-a-t-il une stratégie avouée ou non avouée ? Vous allez me le dire. Et je demande également à ce que le gouvernement me rassure en me disant comment les agents de contrôle procèderaient-ils pour distinguer un objet d'artisanat traditionnel vendu au marché de Papeete d'un objet artisanal, toujours vendu au marché de Papeete, mais réalisé dans le respect des savoirs traditionnels. Parce que c'est, en fait, la question qui se pose : comment contrôler l'incontrôlable ?

Bref, en conclusion, et sans en rajouter davantage, nous observons bien que le gouvernement vient soutenir à nouveau, par ces mesures fiscales, le tissu économique entrepreneurial alors même que la conjoncture de l'exercice semble démontrer, à travers ses indicateurs, que l'activité économique soit revenue à meilleure fortune. Il s'agit d'une stratégie que je ne saurais contester, puisque c'est la vôtre. Cependant, j'observe qu'en 2013, vous aviez fait de même, et que pourtant ce n'est qu'en 2016, voire 2017, à la faveur d'une reprise globale de la conjoncture internationale que l'on peut se satisfaire des effets bénéfiques procurés localement. Certes, vous nous indiquez que vous ne faites que satisfaire aux conclusions des ateliers tenus lors des assises économiques organisées durant cette mandature, mais tout de même, il en ressort que l'effort du gouvernement est encore porté sur les entreprises en négligeant au passage ceux qui les font vivre et pour lesquels, malgré l'embellie économique constatée, l'emploi continue à manquer et la cherté de la vie a creusé la fracture sociale qui distance les laissés-pour-compte des nantis de la société.

Toutes mes salutations.

Le président : Merci, monsieur le représentant. Pour le groupe Tahoeraa Huiraatira, Madame Vanaa.

M^{me} Élise Vanaa : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les représentants, cher public, *bonjour à tous en cette nouvelle matinée.*

Il nous est demandé d'approuver un projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de la compétitivité des entreprises. C'est sans réelle surprise que nous sommes face à un texte qui a vocation à venir en soutien aux entreprises du pays. Taux réduits, abattement, fractionnement, exonération d'impôt, abaissement de droits d'enregistrement, défiscalisation, tels sont les mots mis en gras dans le rapport de présentation du projet de loi du pays et qui traduisent la portée générale de ce dernier. À travers ces différentes dispositions, vous l'aurez tous compris, le gouvernement s'engage à favoriser la compétitivité des entreprises *via* divers allègements fiscaux. Rien d'étonnant, puisque c'est ce que nous avait annoncé le vice-président lors de la présentation du DOB : priorité sera donnée à la relance de l'économie, au bénéfice des entreprises, et on l'espère, derrière tout cela, au bénéfice de l'emploi durable. Ceci étant, ces cadeaux fiscaux arrivent à point nommé, puisque certaines échéances commencent à s'avancer et à tous nous mobiliser. Le budget 2018 que l'on nous annonçait être sensiblement identique au précédent et sans grands bouleversements en rapport avec les élections prochaines, s'annonce pourtant plus généreux qu'affiché par le vice-président. En prenant conscience de ce dossier, nous ne pouvions nous empêcher d'avoir un regard plus global des choses.

Les discussions sur le budget approchant, et avec le début d'éléments dont nous avons pu disposer d'ores et déjà, nous avons le sentiment que d'un côté, le Pays peut accorder des allègements fiscaux et aider les entreprises, les patrons et entrepreneurs, mais que d'un autre côté, on doit faire des efforts d'économie pour équilibrer les comptes sociaux et poursuivre les mesures de redressement du Pays. D'un côté, on fait des cadeaux fiscaux, tandis que de l'autre on resserre le ceinturon. La réforme de la PSG qui n'a pas encore été présentée officiellement aux élus, mais dont nous avons eu quelques échos des syndicats, est de ceux-là. Il nous faudra cotiser plus longtemps pour financer notre retraite. Les populations les plus fragiles ont bien pu le constater, ce gouvernement ne sera pas celui des affaires sociales, du handicap, de la condition féminine, ni des sportifs, mais celui des grandes sociétés, des patrons et du béton.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante. Pour le groupe RMA ?... Monsieur Laurey, Monsieur le sénateur.

M. Nuihau Laurey : Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les représentants, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les journalistes, Mesdames et Messieurs du public,

La loi fiscale que nous examinons aujourd'hui vise un objectif clair : stimuler l'activité économique et l'initiative privée pour créer des emplois. Pour ce faire, plusieurs leviers sont actionnés : la baisse de la TVA pour dynamiser la création d'emplois en matière de services aux particuliers, véritables niches d'emplois, est une véritable réponse économique à des besoins sociaux non satisfaits. C'est de mon point de vue une démarche de bon sens, qu'il s'agisse de garderies, d'accompagnement scolaire, mais également de prise en charge des personnes âgées. La solidarité, ici plus qu'ailleurs, doit être encouragée et stimulée, raison pour laquelle il est proposé d'abaisser le taux de TVA de 13 % à 5 %.

La baisse de 20 % de la patente pour les entreprises en difficulté est destinée à les aider à passer un cap difficile et tenter de se redresser. Sur les 3 000 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, on estime en effet que moins d'un tiers d'entre elles connaissent parfois des difficultés avec un abattement de 20 %. Cette mesure devrait leur permettre de retrouver un peu d'oxygène. Sont visés aussi par ces mesures, les patentés, généralement des professions libérales, qui utilisent les mêmes locaux pour exercer leur activité. Dans ce cas précis, le texte est relativement clair. Il prévoit le fractionnement de la valeur locative servant de base de calcul du droit proportionnel avec, là encore, une économie non négligeable à la clé. Diverses mesures de simplification fiscale sont également prévues dans ce texte, que cela soit la suppression de la taxe sur les excédents de provisions techniques dont le rendement budgétaire est insignifiant, ou encore la simplification de la gestion des TPE par l'alignement de la franchise de base de la TVA.

Concernant ce dernier point, il est simplement proposé d'étendre cette dispense de déclaration et de paiement aux entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel jusqu'à 5 millions F CFP, donc des petites entreprises, alors qu'auparavant, ce plafond était de 2 millions. Selon la Direction des impôts toujours, l'impact budgétaire attendu par le Pays est estimé à un peu plus d'une centaine de millions de francs. Un soutien à l'activité économique est aussi acté au travers de l'abaissement des droits d'enregistrement pour la transmission d'entreprise, le rétablissement de l'éligibilité du logement libre à la défiscalisation locale, le droit de remboursement de la TVA dans le secteur du logement social, un renforcement de l'attractivité du dispositif des fondations, l'élargissement du champ des dépenses éligibles au régime des investissements directs et indirects, et enfin l'exonération de TVA pour la vente d'objets d'artisanat traditionnel.

Le secteur de la construction, vous le savez, est un gros pourvoyeur d'emplois. À fin 2016, on recensait 4 400 salariés déclarés, soit 577 emplois de plus qu'au plus bas niveau historique de 2007. Mais il s'avère qu'un déséquilibre s'est instauré par rapport au logement social dont le gouvernement a fait sa priorité. Aussi, la mesure vise à donner un coup de pouce temporaire et maîtrisé aux programmes de logements libres. Ces mesures, mes chers collègues, s'ajoutent à toutes celles qui ont été prises pour donner du dynamisme à nos entreprises.

Baisse des droits aux différentes catégories de produits et secteurs d'activité, baisse d'IS, aides aux entreprises et à leur modernisation, renforcement des contributions relatives à la défiscalisation locale, la liste serait trop longue pour témoigner ici et ce matin de la cohérence du gouvernement dans cette démarche volontaire de soutien à l'initiative privée sous toutes ses formes. Une démarche que le gouvernement a résolument mis en œuvre depuis plusieurs années lorsque les conditions budgétaires du Pays le permettaient. Cette stratégie porte à l'évidence ses fruits. Notre activité économique se renforce, le volume des créations d'emplois s'amplifie, et enfin le climat des affaires se maintient à un niveau particulièrement élevé.

Cette spirale vertueuse budgétaire et économique est en place. Et finalement, ce sont nos concitoyens et nos entreprises qui en bénéficient.

Voilà, mes chers collègues, les raisons pour lesquelles je vous demande de soutenir ce projet de loi témoignant de la cohérence économique et fiscale du gouvernement et finalement du bon sens et du pragmatisme qui a présidé à l'élaboration de ces mesures.

Je vous remercie.

Le président : Merci, cher collègue.

Je passe la parole au vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Mesdames, Messieurs les élus à l'assemblée, Mesdames, Messieurs du public, chers amis de la presse, *bonjour à tous à l'occasion de cette rencontre.*

Merci à l'ensemble des intervenants des groupes pour vos interventions très nourries pour certains, un peu courtes pour d'autres. Ma chère Élise, je m'attendais à un peu plus de contenu, mais je vais quand même essayer de reprendre à ce discours bref mais intense qui, à mon avis, traduit plus une certaine fébrilité face aux propositions du gouvernement et, j'ai l'impression, d'un certain aveu d'impuissance.

Merci, en tout cas, à notre rapporteur, à notre président de la commission des finances et à l'ensemble des membres de la commission des finances pour les travaux qui ont été menés dans le cadre de ces nombreux textes qui arrivent pour cette session budgétaire. Merci aussi au président de l'assemblée qui, je sais, suit tout ça avec attention pour que nous puissions tenir le délai, puisque la session, dans un mois à peu près, arrive son terme. Et c'est vrai que nous avons plusieurs textes encore à passer. Merci aussi à notre sénateur et ancien vice-président pour son intervention qui, je crois, a bien résumé l'esprit et la lettre de ce qui est proposé ce matin.

Je voudrais tenter d'éclairer — pour ne pas dire répondre — la longue intervention de Monsieur Geros. Je souhaite faire cet exercice, parce que j'ai le sentiment que Monsieur Geros a envie de voter le texte. Mais, j'ai peut-être mal compris. J'ai le sentiment qu'il y a un tiraillement, là, et qu'il ne faudrait peut-être pas grand chose pour que l'UPLD nous suive sur ce projet, parce que j'ai entendu plus de choses positives que, finalement, négatives. J'espère donc pouvoir arriver, au terme de ces quelques mots, à mobiliser, dans une énergie bleue communicante — vous avez vu, mais c'est un hasard, que ma chemise ait adopté encore cette couleur —, afin que nous puissions tous ensemble venir conforter la relance économique et l'emploi dans notre pays. Parce que, contrairement à ce que j'ai pu entendre par ailleurs, nous l'avons bien annoncé et nous faisons ce que nous avons annoncé. C'est-à-dire qu'il s'agit de ne pas se satisfaire — il me semblait d'ailleurs, il y a quelques semaines, encore entendre l'opposition le dire — d'un mieux économique. Ça veut dire que le travail n'est pas fini, il faut continuer de travailler et donc de remettre du cœur à l'ouvrage, mais au-delà du cœur, de pouvoir prendre des mesures concrètes pour inciter encore davantage ou faciliter encore davantage le développement économique du pays. Et faciliter ou inciter le développement, cela passe par des mesures fiscales aussi, par des dispositifs d'intervention et de subvention, comme on a pu le voir dans d'autres textes, mais aussi par des mesures d'allègement, de facilitation ou d'incitations fiscales auprès des entreprises. Car ce sont les entreprises qui font le développement économique et ce sont les entreprises qui créent de l'emploi, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes.

Alors sur les interventions que l'on a pu entendre, en tout cas peut-être sur l'intervention de Monsieur Geros, je ne vais pas revenir là où il s'emballait en notre sens, mais sur le fractionnement de la valeur locative de la patente pour les surfaces exploitées en commun par plusieurs patentés. Alors, je ne comprends pas trop le lien avec l'aéroport. En tout cas, ça ne concerne pas l'aéroport, qu'il soit à l'État, au Pays ou à la commune. Je sais qu'il y a une velléité de récupérer l'aéroport de toutes parts,

mais je pense que ce n'était pas le sujet. Là, nous sommes plus dans la situation où plusieurs patentés peuvent avoir des locaux en commun, plusieurs artisans qui, à un moment, louent des locaux et peuvent avoir une salle de fabrication en commun ou une salle de vente en commun. Aujourd'hui, dans l'état actuel des textes, dès lors qu'ils paient chacun une patente, on va prélever de l'impôt sur l'ensemble des surfaces plusieurs fois, autant qu'il y a d'artisans, même si cette salle est en commun. Quelque part, on va taxer plusieurs fois la même surface. L'idée est de fractionner pour qu'on taxe une fois la même surface et que chacun, à dû concours, ne paie aussi qu'une fois. C'est une mesure, me semble-t-il, d'équité fiscale ou, en tout cas, de justice fiscale, dans la mesure où on évitera, à ce moment-là, de taxer plusieurs fois le même objet en fait. C'est donc assez simple. Ça peut être appliqué aussi à une salle d'attente. Ça peut être appliqué à une salle de vente. Ça peut être appliqué à une salle pour fabriquer — je pense notamment à ceux qui font du montage de bijoux — des bijoux ou des choses comme ça. C'est pour éviter, quand ce sont des locaux mis en commun par plusieurs patentés, de taxer plusieurs fois la même surface en fait. J'espère que c'est une première bonne réponse.

Ensuite, sur la VEFA pour le logement social, j'ai retenu que vous nous disiez que vous avez été bassiné à la conférence économique par les bons chiffres économiques. Donc pourquoi aller encore de l'avant ? J'espère qu'on va tous être bassiné encore longtemps de bons chiffres économiques ! Donc, c'est pour que vous soyez encore bassiné plus longtemps ! Pourquoi mettre — vous l'avez prononcé vous-même — un turbo supplémentaire ? C'est parce que, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, bien entendu, on ne peut pas se réjouir simplement du mieux économique. Il faut encore davantage accélérer et il faut faire en sorte que l'on crée encore davantage d'emplois. Et puis, j'ai envie de vous dire qu'il y a une autre urgence qui est, bien sûr, celle du logement dans l'absolu. Vous savez, bien entendu, qu'il y a encore beaucoup de familles qui attendent de pouvoir accéder au logement social en particulier. Le ministre du logement, Monsieur Bouissou, je crois, a fait état devant l'assemblée — et il le fera encore dans le cadre du budget 2018, mais il l'a fait dans le cadre du DOB — de son projet d'ouvrir la possibilité de pouvoir recourir à la VEFA (vente en état futur d'achèvement) pour le logement social. Il s'agit effectivement, par ce texte, d'accompagner ce souhait du ministre du logement et d'aller encore plus vite — c'est vrai — parce qu'il y a aussi une urgence sociale au-delà de l'urgence économique de la relance. Donc, c'est ce pourquoi nous avons prévu cette mesure en faveur de la VEFA et du logement social.

Ensuite, sur les fondations, il y a effectivement une demande qui est parvenue, notamment aussi de l'assemblée, puisqu'un certain nombre d'élus, de tous groupes d'ailleurs, me semble-t-il, travaillent aussi sur ce sujet des fondations. Force est de constater que le précédent texte — vous l'avez dit — n'a abouti qu'à la création d'une seule fondation pour l'instant. Ce n'est pas encore quelque chose qui est rentré beaucoup dans les mœurs, on va dire — si on peut parler de mœurs en matière de fondations, et il nous a semblé qu'il pouvait être intéressant de faire bouger un peu les paramètres pour voir si, en abaissant le niveau de cotisation et en augmentant l'attractivité du fait de la déductibilité accrue de cette cotisation, nous pourrions encourager d'autres fondations à se former. Nous répondons là à une proposition de nos élus et de personnes qui travaillent dans le secteur qui estiment que les précédents seuils étaient un peu élevés. Bon, je ne suis pas — comment dire ? — un devin en la matière, et le souhait que nous faisons c'est que nous puissions avoir davantage de fondations, puisque l'objectif d'une fondation est bien de pouvoir concourir à des missions d'intérêt général et de faire en sorte que le secteur privé puisse y participer également au travers de ce dispositif. Donc, nous proposons ce premier ajustement et nous ferons le bilan ensemble pour voir si ça fonctionne ou pas.

Vous m'interpellez également sur, je crois, la défiscalisation, mais c'est peut-être une remarque globale. Vous nous demandez pourquoi nous agissons avec ce que vous appelez de la précipitation alors que nous serons prochainement dans la phase de gestion courante. Je crois avoir déjà répondu à cette question dans le cadre du DOB. Effectivement, le parti pris par le gouvernement est de dire que, jusqu'au dernier jour, nous travaillons pour ce que nous estimons être l'intérêt du pays. Si vous gagnez les élections, Monsieur Geros, vous aurez à appliquer ces dispositions pleinement et entièrement. Si d'autres gagnent les élections, si nous gagnons les élections, nous aurons aussi à les appliquer. Mais, on ne va pas s'arrêter de travailler et s'arrêter de concevoir des dispositifs qui nous semblent aller dans

le sens de la relance économique sous prétexte qu'il y a des élections dans quatre mois. Comme je le disais il y a quelques semaines, au moment du DOB, si d'ores et déjà, après une élection, un gouvernement met six à huit mois pour s'installer et qu'il devrait s'arrêter un an avant la fin de son mandat de travailler, cela nous amènerait à des mandats de trois ans ou quatre ans au lieu de cinq. Mais si on ne travaille pas, alors il ne faut plus que l'on soit payé les derniers jours ! Là, on est indemnisé pendant cinq ans et on travaille pendant cinq ans ! Après, les Polynésiens se prononceront. Donc, nous, nous travaillerons jusqu'au bout ! Les Polynésiens se prononceront au mois d'avril et de mai. Et l'équipe qui sera issue des urnes mettra en œuvre les dispositifs. Mais enfin, je peux vous dire que l'ensemble de ces dispositifs seront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018. Donc, ce n'est pas une question de précipitation. On est au travail et on travaille jusqu'au bout. C'est tout simplement ce qui nous anime.

Alors, il n'y a pas de malice non plus — car je vous sentais un peu malicieux — sur la référence à l'artisanat en fin de texte. On aurait pu le mettre en tête, au milieu... Ce qui compte c'est qu'il soit dans le texte. Parce qu'il y a une évolution des pratiques en matière d'artisanat, en particulier en matière d'artisanat d'art. Comme vous le savez... D'ailleurs, le hall de l'assemblée est devenu presque le hall de l'artisanat. Ça doit être certainement lié aux anciennes fonctions ministérielles de notre président l'assemblée, mais on sent que son cœur est resté à l'artisanat. Mais nous avons ici même un certain nombre de manifestations qui se produisent et qui démontrent aussi que le métier de l'artisan a évolué tout en perpétuant un savoir-faire traditionnel.

Il y a aussi une espèce d'imbrication dans les textes fiscaux. En tout cas, il y avait, parce que nous souhaitons clarifier sur des limites qui peuvent être mises entre le métier de la bijouterie et celui de l'artisanat d'art. Vous pouvez avoir aujourd'hui des artisans qui fabriquent avec des machines électriques, mais ce sont toujours des artisans. Parce qu'un graveur, pour la gravure très précise, utilise des machines électriques. On est peut être plus dans le traditionnel que vous évoquez, mais ça reste pourtant de la gravure de dessins traditionnels. Donc, c'est tout à fait contrôlable. Et simplement, c'est qu'il faut pouvoir aussi évoluer un peu avec son temps et il n'est pas question de venir frapper de bijouterie un artisan qui, au final, ferait travailler des co-artisans avec lui au moyen de matériel électrique pour fabriquer bien de l'artisanat et non pas de la bijouterie. Puisque la bijouterie, par définition, a des taux de matières précieuses qui ne sont pas directement issues de la nature que l'on trouve en Polynésie française, ce qui le distingue de l'artisan. Enfin, sans rentrer plus dans le détail, c'est clairement sur la base de cas concrets que nous avons rencontrés, où nous sommes bien pour nous dans l'artisanat et dans les nouvelles formes d'exercice de l'artisanat traditionnel, peut-être d'art, mais traditionnel, où il nous semblait bon de continuer d'accompagner ces artisans en précisant, effectivement, les conditions d'exonération de la TVA. C'est ça, en fait, que l'on recherche. C'est une demande qui émane du secteur depuis plusieurs années. C'est vrai qu'on aurait pu faire campagne, l'année prochaine, en disant : Nous, on sait comment faire, mais votez pour nous d'abord ! Non, on préfère résoudre le problème. Après, les artisans voteront pour qui ils veulent. De toute façon, au moins, le problème sera résolu.

M. Teva Rohfritsch : C'est ça, en fait, le choix qui est fait. Parce que ça fait, je crois, près de cinq ans qu'on attend cette clarification.

Donc, voilà ce qui a présidé aux choix qui sont faits. C'est, à la fois, conforter la relance économique, simplifier là où il y avait matière à simplifier ou à clarifier, établir un peu de justice fiscale quand on venait taxer plusieurs fois les mêmes surfaces et rétablir, finalement, par le biais du fractionnement, une certaine éthique ; et puis, surtout — et je reprends votre expression — mettre un turbo supplémentaire. Ça, c'est clairement le cas, oui. Parce que, comme nous l'avons tous dit, la Polynésie a, depuis trois ans, confirmé sa reprise économique, mais pour rattraper les 10 années de crise que nous venons de traverser, il faut sans cesse remettre le turbo.

Cela m'amène donc à constater malheureusement que Madame Vanaa, je trouve, a une vision un peu réductrice de l'initiative que nous prenons. Vous dites que le budget est plus généreux qu'annoncé par le vice-président. Nous ne sommes pas encore au budget. Il s'agit des mesures fiscales, et je vous

renvoie au PV du débat d'orientation budgétaire, que ce soit en commission ou en séance plénière. Je vous ai annoncé ces mesures fiscales. J'ai annoncé que le gouvernement, dès lors que nous avons un mieux économique, dès lors que nous avons de meilleures recettes fiscales, allait engager une démarche de retour de cette fiscalité vers l'outil économique, à condition de l'investissement ou en soutien à l'emploi. Et c'est ce que nous faisons. Lorsque vous concluez, avec un élan que l'on a bien à l'assemblée, en disant que finalement ce gouvernement travaille pour les grandes sociétés, les patrons et le béton, je pense que les bénéficiaires des logements sociaux en VEFA sauront tirer le parti de ce que vous venez d'affirmer. Je pense que les artisans qui voient enfin leurs problèmes réglés sauront conclure qu'en fait, leur situation ne vous intéresse pas. Je pense que ceux qui auront de l'emploi grâce à ces mesures que nous essayons de prendre pour pouvoir encore plus doper le développement économique, je pense que ceux qui pourront aussi transmettre leurs entreprises à leurs enfants avec une fiscalité allégée apprécieront la position du Tahoeraa aujourd'hui.

Souvent, ces derniers temps, je vous invitais à voter avec nous. Là, Mesdames et Messieurs du Tahoeraa, je vais vous dire voter contre ces mesures ! Assumez jusqu'au bout ce que vous faites, ce que vous dites lors de votre intervention globale ! Votez contre, si vous estimez qu'elles viennent servir les grandes sociétés, les patrons et le béton ! Faite-nous ce plaisir, s'il vous plaît. Allez au bout, à ce moment-là, de vos positions.

Merci, en tout cas, à la majorité pour votre soutien. Ces mesures sont fidèles à ce que nous avons annoncé dans le débat d'orientation budgétaire. Elles sont cohérentes, comme Monsieur Laurey l'a rappelé, par rapport à la politique de relance économique et au plan d'action économique déployé depuis presque trois ans maintenant par le gouvernement. Et elles consistent, à la fois, en une simplification, une clarification et un soutien aux entreprises, petites entreprises aussi notamment, au logement social, aux artisans, et nous l'espérons tous, à l'emploi.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Nous passons, chers collègues à l'examen de la loi du pays. Nous allons procéder article par article par ce que nous avons plusieurs secteurs économiques qui sont traités, et de manière, encore une fois, à ce que les questions soient parfaitement posées pour que nous ayons les éléments de réponse.

Chers collègues, nous sommes sur l'article LP 1 en ce qui concerne les prestations identifiées comme services à la personne. Avez-vous des interventions sur l'article LP 1 ? Madame Iriti. Nous sommes sur l'article LP 1.

M^{me} Teura Iriti : *Merci, Monsieur le président et bonjour à vous. Monsieur le vice-président, bonjour. À tous ici présents, bien le bonjour.*

Après avoir entendu la réponse de notre vice-président, j'aimerais lui demander de ne pas être aussi orgueilleux et d'accepter tout simplement les remarques qui lui sont faites. Que lui a-t-on dit tout à l'heure ? On lui a seulement fait remarquer qu'aujourd'hui toutes ces entreprises sont aidées et soutenues, mais que nous nous interrogeons sur le sort qui est réservé aux plus démunis. C'est tout. Ne travestissez pas nos propos ! C'est une première remarque.

Deuxièmement, vous nous avez dit que vous travaillerez jusqu'aux prochaines élections. Certes ! Mais ce que nous avons pu constater c'est qu'à vos débuts, un peu comme dans une voiture, vous vous contentiez d'appuyer délicatement sur l'accélérateur, et que désormais, vous appuyez à fond sur la pédale. Voilà notre point de vue. Lorsque vous enfoncez la pédale d'accélérateur, pensez à tout le monde. Voilà ce que nous nous efforçons à vous dire.

Vous avez récemment déclaré dans la presse que ce qu'il restait à faire c'était s'occuper des plus démunis et se pencher sur les inégalités. Je suis bien d'accord ! Quand allez-vous appuyer sur l'accélérateur sur ces sujets-là également. Car, comme vous nous l'avez dit tout à l'heure, les aides

que vous octroyez aujourd'hui bénéficieront, dans un second temps seulement, aux plus démunis, et que pour le moment il fallait s'occuper des bénéficiaires (NDT : les entreprises). N'avez-vous donc rien prévu pour ceux qui vivent dans la misère aujourd'hui ? Appuyez donc sur l'accélérateur pour ceux-là ! C'est tout ce que nous disons.

Et s'il vous plaît, ne soyez pas si orgueilleux et abstenez vous de travestir nos propos.

C'est tout. Merci.

Le président : Y a-t-il d'autres interventions sur l'article LP 1 ? Madame Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, président. *Monsieur le président de l'assemblée, bonjour. Monsieur ministre, Monsieur le vice-président, bonjour. Chers collègues élus, bonjour à tous dans la grâce de Dieu en cette nouvelle journée.*

Je ne peux pas laisser passer ce que je viens d'entendre là. Encore une fois, nous assistons, à quelques mois des échéances, — et c'est toujours la même histoire qui revient ici au sein de cet hémicycle — à des attaques, parce qu'il y a des élections. Pourquoi on a attendu, et à la dernière minute, on met le pied un peu plus lourd sur l'accélérateur ? On parle des plus démunis de ce pays et on parle de traitement d'inégalités. *À mon sens, Monsieur le président, mes chers collègues, tous les gouvernements qui ont eu un jour en charge les affaires de notre pays... Qui parmi nous, quel élu de ce pays, aujourd'hui, n'a pas eu pour but d'aider avec force et ardeur la population de ce pays ? À mon avis, la population de notre pays est sans doute la plus aidée et celle qui bénéficie du plus grand panel d'aides qui puisse exister. En plus des aides en faveur du logement et de l'habitat, nous proposons des aides sociales. Mais ce que nous avons sans doute oublié c'est que, pour alimenter les caisses du Pays et permettre aux plus démunis de bénéficier de toutes ces aides, il faut des recettes. Car si nous nous contentons de nous occuper des plus démunis sans nous préoccuper de ceux et celles qui développent le pays et créent de l'activité afin de générer des recettes au profit des caisses du Pays et ainsi des plus démunis, comment voulez-vous que cela fonctionne ? Comme nous y prendrons-nous ?*

À mon sens — et c'est la proposition qui est faite aujourd'hui — il faut venir en soutien de ces entreprises, et notamment des plus petites d'entre elles, car ce sont elles qui créent de l'emploi. Lorsque l'emploi se porte bien, on en ressent les effets jusque dans les couches les plus basses de la société. En tous les cas, je ne peux pas laisser dire que nous ne portons aucune attention à la situation des personnes les plus démunies. Si nous devons débattre sur les crédits colossaux que nous votons chaque année pour en faire bénéficier les plus démunis de notre société... Je pense que si nous en sommes arrivé à ce point-là — et je n'accuse personne — c'est aussi parce que nous avons donné de mauvaises habitudes à notre population. Nous en sommes arrivés à un point où certaines personnes émargent au RST, attendent à la maison, touchent les allocations familiales et comptent sur Pierre, Paul et Jacques pour travailler à leur place et verser une partie de leurs revenus à la CPS. Je pense que le moment est venu de changer les mentalités.

Voilà ce que j'avais à dire, Monsieur le président. Merci.

Le président : *Merci.* Je mets aux voix l'article LP 1. Nous sommes sur l'article LP 1.

Je n'accepterai que les interventions sur l'article LP 1, la discussion générale étant close. Madame Vaiho.

M^{me} Gilda Vaiho : *Merci,* Monsieur le président. Monsieur le vice-président, *bonjour. Bonjour à tous.*

Revenons-en au sujet qui nous intéresse. C'est un sujet qui nous intéresse tous, Monsieur le vice-président, car lorsque nous allons dans les quartiers et dans les foyers, nous avons tendance à oublier nos personnes âgées, ceux que nous appelons nos anciens, qui ne demandent qu'à être visités et qui

regardent de loin les allées et venues des uns et des autres. Nous savons bien qu'au Service des affaires sociales, il y a un manque criant d'effectifs. Il est donc effectivement important d'aider ces petites entreprises dont l'activité tourne autour du service à la personne et qui s'occupent et offrent une assistance à ces personnes âgées, malades, dépendantes ou handicapées. Voici ma question, Monsieur le vice-président : pourrions-nous prévoir des crédits supplémentaires en faveur de ces personnes, de ces accompagnants, car la tâche qu'ils accomplissent auprès de ces personnes dépendantes est admirable et très contraignante. Ces accompagnants doivent faire face à des problèmes de transport, ils doivent acheter de quoi nettoyer ces personnes malades, ils doivent leur faire à manger ou encore les emmener chez le médecin. À mon avis, il est de notre devoir de soutenir ces personnes et ces petites entreprises.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Merci, Monsieur le président. Puisque nos collègues se sont exprimés dans notre langue, je vais faire de même.*

J'aimerais répondre à ma collègue sénatrice qui m'écoute en ce moment en lui disant que je viens d'apprendre que nous sommes en ce moment en pleine période de soutien et d'octroi d'aides diverses. C'est en vous entendant dire, au sujet de l'article LP 1, que plusieurs aides avaient été pensées par le gouvernement, que j'ai compris que nous étions en pleine période de soutien. Si je ne me trompe pas et si les propos de notre collègues étaient bien ceux-ci, eh bien je propose que l'on apporte notre soutien sans faille à ces dispositions, puisque nous sommes en pleine période de soutien, ce qui explique d'ailleurs que nous proposons des aides ; n'est-ce pas ? Même si les élections approchent à grands pas, nous vivons une période propice au soutien et aux aides diverses ; n'est-ce pas ? C'est la raison pour laquelle je vous dis que toutes les mesures que vous nous présentez ici répondent à ce schéma-là. En effet, comment pouvons-nous nous empêcher de penser et dire que ces décisions vous faciliteront la tâche, au moment venu, quand vous irez à la rencontre de la population et lui direz que vous êtes à l'origine de ces mesures et des ces exonérations de taxes ?

Le président : *Merci.* Je mets aux voix l'article LP 1. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 47 voix pour et 8 abstentions.

Sur l'article LP 2, « abatement de 20 % sur la contribution des patentes pour les entreprises déficitaires », y a-t-il des interventions ? Monsieur Temaru. Nous sommes sur l'article LP 2.

M. Oscar Manutahi Temaru : *Merci, Monsieur le président.*

Je vous prie de m'excuser mais j'ai des observations à formuler sur l'article 1^{er}.

Ce que je vais vous dire aujourd'hui, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire. En effet, dans la vie, il arrive que des enfants naissent handicapés. Et le premier médecin à déceler les difficultés de ces enfants, ce sont bien sûr la mère ou le père de ces enfants. Ils sont en effet les premiers à présenter leur enfant à un médecin qui posera le diagnostic et effectuera les analyses nécessaires afin d'en savoir plus sur le handicap ou les troubles de cet enfant. Mais ce n'est pas l'objet même de mon intervention.

Il n'y a aucune loi qui protège les intérêts de la mère ou du père de ces enfants alors que les deux parents sont les premiers médecins dont ils ont besoin auprès d'eux. Ce n'est pas d'un kiné ou de spécialistes en tout genre dont ont besoin ces enfants. Son père et sa mère, voilà les deux médecins dont a besoin un enfant handicapé. Pourquoi ? Car un tel enfant a de grosses difficultés et il a besoin de sa mère et de son père à ses côtés nuit et jour. Aujourd'hui, qu'est-il prévu pour une mère qui travaille dans la fonction publique et qui voudrait s'occuper de son enfant handicapé ? Elle a

seulement droit à ses congés annuels, et quand elle les a épuisés, eh bien elle doit reprendre son travail. Et dans le privé, c'est la même chose. Pourtant, la présence d'une mère aux cotés de son enfant handicapé est indispensable, au moins jusqu'à ce qu'il aille mieux.

Comme je vous l'ai indiqué, aucun texte de loi ne permet aujourd'hui l'accompagnement des parents d'enfants handicapés. À part les congés annuels, rien n'est prévu. Et si un parent ne travaille pas et s'occupe de son enfant handicapé, aucune aide n'est prévue. Car c'est bien cela dont a besoin un enfant handicapé. Il n'a pas besoin d'un kiné ou d'un médecin. Il a besoin de la présence de ses parents à ses côtés. Que proposons-nous ? Rien. (Le président : « Merci. ») Même en France, rien n'est prévu. Ne pourrions-nous pas... J'ai interpellé nos collègues Armelle Merceron et Tea à ce sujet. Voilà la réponse qui m'a été donnée : « Ça peut rentrer dans un projet global... » Je pense que ce que je dis n'est peut-être pas clair pour tout le monde. Voilà ce dont a besoin un enfant handicapé : la présence de sa mère ou de son père à ses côtés nuit et jour. Je vous parle d'un enfant handicapé. Ce sont les parents de cet enfant qui se rendent compte les premiers de ses difficultés. Voilà ce dont a besoin cet enfant. Pourquoi est-ce que je vous dis que cet enfant a besoin de la présence de ses parents ? Tout simplement parce que l'amour d'un père ou d'une mère, on ne le trouve pas auprès d'un médecin ou d'un kinésithérapeute. On ne le ressent qu'auprès de ses propres parents. (Le président : « Merci. »)

Quelles mesures proposons-nous ? Comme je vous l'ai dit, à part les congés annuels, rien n'est véritablement prévu. À la fin de ses congés, le parent concerné doit reprendre son travail. Et que se passe-t-il ensuite ? Les enfants handicapés sont placés dans des établissements spécialisés comme le centre Raimanutea ou la Fraternité chrétienne où les aveugles sont laissés entre eux. Ce sont dans ces centres que nous devons placer nos enfants handicapés. Ce ne sont pas des lieux adaptés pour eux. Ces enfants ont besoin de leurs parents auprès d'eux. Les parents concernés ont besoin d'être formés afin de devenir eux-mêmes des médecins qui s'occuperont de leurs propres enfants. (Le président : « Merci bien. ») Voilà tout ce que nous avons à proposer aujourd'hui. On finit par laisser les aveugles entre eux. Si un médecin ou un spécialiste souhaite répondre à mes remarques, qu'il le fasse.

Le président : Merci.

Sur l'article LP 2, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Attendons donc qu'un spécialiste ou que le vice-président réponde à l'intervention de mon collègue représentant. Sur l'article LP 2, pour en revenir au sujet principal, le dispositif prévoit un abattement de 20 % sur les contributions des patentes déficitaires. La question que je pose est la suivante : comment allez-vous procéder pour les entreprises concernées par un redressement judiciaire devant les tribunaux ? Leur appliquerez-vous également cet abattement ? En effet, leur situation est un peu particulière puisqu'elles doivent répondre à des objectifs et des obligations fixés par le tribunal ou le juge qui les a placées en redressement judiciaire.

M. Teva Rohfritsch : Merci.

Sur l'intervention du président Temaru, je pense que le ministère en charge des solidarités, dans le cadre du budget, devra venir apporter des éclaircissements. Je pense que notre **maire** de Faaa a voulu — mais ce n'est pas la première fois, effectivement — rappeler qu'il faut peut-être — puisque ça n'existe même pas en métropole, ni ici — être, du coup, créatif sur ce sujet, parce qu'il y a de vraies situations telles qu'il les a décrites. Mais je vais en informer **le docteur** Raynal pour qu'il puisse, dans l'examen du budget, apporter une position du gouvernement sur ce sujet, et en discussion aussi avec nos élus, avec Armelle qui a été citée. Mais bon, c'est un sujet complexe et je resterai, pour ma part, ministre des finances, sur le sujet. **Monsieur le maire**, j'ai bien pris note de ton intervention.

Sur l'intervention de Monsieur Geros, je tiens à préciser que, y compris les entreprises, c'est le déficit qui viendra — comment dire ? — générer l'abattement de 20 %, quelle qu'en soit la cause. Et donc,

les entreprises également en redressement judiciaire en bénéficieront, si telle était la question. Donc ça sera applicable et possible pour ces sociétés-là. Voilà.

Le président : Merci.

Je mets aux voix l'article LP 2. Même vote pour l'article LP 2 ? ... 35 pour et 21 abstentions.

Nous sommes sur l'article LP 3, chers collègues. Y-a-t-il des interventions ? Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président.

Alors, j'avais évoqué effectivement la zone aéroportuaire comme terrain d'exemple pour le fractionnement de cette valeur locative et je suis surpris d'entendre qu'en fait, la disposition ne trouve pas à s'appliquer sur la zone aéroportuaire. Pourtant, je m'imaginais que tous les commerces qui sont installés partagent en commun le tarmac de l'aérodrome. C'est-à-dire que sans la piste, il n'y a pas de commerces. Il faut qu'il y ait une piste pour qu'il y ait un commerce.

Et d'ailleurs, j'ai toujours été surpris de voir le faible taux qui impacte la patente des activités commerciales et industrielles sur la zone aéroportuaire. On parle d'une plate-forme commerciale aéroportuaire, et pourtant, quand on va vérifier le niveau fiscal prélevé dans le cadre de la fiscalité applicable sur cette zone aéroportuaire, on se pose des questions parce qu'on n'arrive pas à jauger en fait ce que représentent vraiment les ressources tirées de la fiscalité par rapport à l'exploitation de cette zone. Et du coup, quand la mesure de fractionnement de la valeur locative s'est présentée dans le cadre de ce texte, tout de suite, dans mon analyse, je me suis dit : Tiens, ça fait plusieurs commerces et plusieurs industries là-bas ; comment peut se trouver impacté le partage de la zone utilisée par l'avion lorsqu'il atterrit et il décolle par rapport à la valeur locative impactée sur toutes ces entreprises et ces industries qui se trouvent sur la zone aéroportuaire ?

Le président : Merci. Il n'y a plus d'interventions ?... Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : L'aéroport fait beaucoup parler en ce moment.

En fait, j'étais en train d'essayer d'imaginer combien ça coûterait aux boutiques si elles devaient aussi payer la patente sur la piste. Ça leur coûterait très cher. L'exploitant de l'aéroport paie la patente d'exploitant aéroportuaire, et sur la piste, et sur la valeur locative, puisqu'elle passe au travers de ces boutiques. Chaque détenteur de sa boutique paie, sur les loyers, sa patente. Mais ce n'est pas le cas qui est là. Ce sont deux choses totalement différentes. Mais, les boutiques de l'aéroport ne paient une patente sur la piste d'atterrissage, elles paient une patente sur la surface qu'elles louent à l'exploitant aéroportuaire, mais c'est pour cette surface et sur le montant du loyer qui leur est facturé en fait.

Là, on est vraiment dans le cas où plusieurs patentés ont besoin de louer en commun un espace qu'ils partageront ou en même temps ou par intermittence. Comme je le disais, ça peut être une salle d'attente, ça peut être une salle de fabrication, de montage pour ceux qui enfilent des bijoux, voilà. Et dans ce cas-là, auparavant, sur chacun d'entre eux, on faisait payer l'ensemble de la surface.

C'est une mesure d'allègement. On parle bien de patentés qui pourront effectivement se voir alléger par ce fractionnement. Après, nous, notre intérêt, c'est de taxer plusieurs fois. Mais il nous semblait intéressant de venir taxer une fois globalement et en fractionnant. C'est ça, en fait. C'est vraiment ce cas-là qui est visé ici et pas l'autre.

Encore une fois, sur la piste, c'est l'exploitant d'aéroport qui paie sa patente en tant qu'exploitant aéroportuaire. Et les boutiques de l'aéroport paient sur la surface qu'elles louent au prorata du loyer.

Le président : Merci. Monsieur Temaru.

M. Oscar Temaru : *Merci, Monsieur le président.*

Ces surfaces commerciales occupent, si je ne me trompe pas, à peu près 5000 m². Ne pourrions-nous pas discuter de l'ensemble de l'emprise foncière de l'aéroport ? Si je fais le calcul, il s'agit d'une emprise foncière de plus de 1000 hectares. Tout notre littoral a été réquisitionné, d'un bout à l'autre de la commune. Nous y attrapions des crabes et des squilles à l'époque. C'était merveilleux. Nous allions jusqu'au Motu Tahiri. Cet îlot regorgeait de palourdes. C'était notre lieu de vie quand nous étions enfants. Il s'agit là d'un immense domaine ! Ne pourrions-nous pas en débattre. J'en ai discuté avec notre Président. Pourquoi n'avez-vous pas intégré cela aux accords de l'Élysée ? Cet aéroport, le Président François Hollande nous avait assuré qu'il nous en restituerait l'emprise foncière et la gestion s'il était élu. Un beau menteur ! Ah, là, là !

En écoutant Macron, je me suis dit qu'il était jeune et que nous pouvions compter sur lui ! Cette déclaration : « La colonisation est un crime contre l'humanité », avez-vous réfléchi à sa réelle signification ? En fait il s'agit d'un peuple qui se fait voler et piller toutes ses richesses par un autre peuple. Et il faut décoloniser ! (Le président : « Merci. ») Il faut donc que l'on nous le rende (NDT : l'aéroport) ! C'est un exemple. Cela fait 50 ans qu'ils exploitent cet aéroport qui leur a servi tout d'abord à mettre sur pieds leur projet sans intérêt et détestable à Moruroa. (Le président : « Merci. ») Je n'ai pas terminé, Monsieur le président ; encore un peu de patience ! (Rires du président.) Le moment est venu d'en discuter ensemble. Cet aéroport doit nous être restitué ! Et ce n'est pas la seule chose à devoir l'être, il y en a bien d'autres encore.

Merci.

Le président : Je mets aux voix l'article.

Madame Tetuanui, Madame la sénatrice, sur l'article LP 3.

M^{me} Lana Tetuanui : Non, non, non... Président, le sujet de notre *maire* de Faaa est très important. Ce que nous a dit notre maire de Faaa est très important et emporte mon soutien sans faille. J'invite notre maire de Faaa à ne plus se rendre à New York, à l'ONU, car ce n'est pas là-bas que les discussions aboutiront. Venez avec moi chez nos amis Français et nous y discuterons de la situation de l'aéroport. Ce n'est pas la peine d'aller à New York, à l'ONU, cela ne fera pas avancer les choses.

Voilà ce que j'avais à dire. Merci.

Le président : *Merci bien, Lana.*

Une très brève intervention, Monsieur le président. Très courte.

M. Oscar Temaru : *Ne m'en veuillez, mais ces doléances ont déjà été transmises à l'ONU, à New York. Et de toutes les façons, si Monsieur Macron souhaite me rencontrer, je ne souhaite pas être accompagné par vous. Je parle sa langue moi aussi. (Rires et réactions dans la salle.)*

Merci.

Le président : *Merci.* Même vote pour l'article LP 3 ? Nous étions sur 35 voix pour, 21 abstentions. Même vote ? Même vote.

Article LP 4.-

Le président (suite) : Nous sommes sur l'article LP 4, y-a-t-il des interventions sur l'article LP 4 ? Monsieur Geros, si vous voulez bien poser vos questions — très courtes — pour que les réponses puissent rapidement venir.

M. Antony Geros : Effectivement lors de mon intervention, Monsieur le vice-président, je m'étais interrogé à propos de cette mesure sur un point — si vous me permettez, que je retrouve mes notes — il s'agissait du non-cumul d'imposition au droit d'enregistrement. En fait, je vous demandais Monsieur le vice-président si on ne pouvait pas dissocier de cette mesure les entreprises qui avaient bénéficié d'une défiscalisation plutôt que de les associer également au même train de mesure que celle qui a trait à toutes les entreprises qui rempliraient les conditions de cet article 4.

Le président : Merci. Y-a-t-il d'autres interventions, nous sommes sur l'article LP 4. Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : J'étais en train de chercher la raison qui pourrait nous amener à le faire. Je pense que ça n'est pas utile effectivement. Je ne comprends pas bien pourquoi il faudrait le faire. La défiscalisation vient soutenir l'investissement à un moment donné. Là, nous sommes sur un autre sujet. Je ne comprends pas bien l'intérêt de dissocier cela des entreprises ayant bénéficiées de la défiscalisation.

Le président : Merci.

M. Teva Rohfritsch : Je crois que c'était plus loin. Oui, c'était après.

Le président : Nous reviendrons sur cette question. Même vote pour l'article LP 4 ?

Article LP 5.-

Le président : Nous sommes sur l'article LP 5 chers collègues. S'il n'y a pas d'intervention sur l'article LP 5. Même vote ?

Article LP 6.-

Le président : Nous sommes dorénavant sur l'article LP 6. Pas d'intervention ? Même vote sur l'article LP 6 ?

Article LP 7.-

Le président : Article LP 7. Pas d'intervention. Même vote ?

Article LP 8.-

Le président : Article LP 8. Monsieur Geros. Nous sommes donc sur l'abaissement des droits d'enregistrement relatifs aux transmissions d'entreprises.

M. Antony Geros : En fait, c'est là que la question que j'ai précédemment posée trouve à s'appliquer.

M. Teva Rohfritsch : Mais même, de toute façon, la défiscalisation prévoit une période d'exploitation obligatoire des biens. On ne peut pas céder avant cinq ans sinon on remet en cause le bénéfice de la défisc, donc ce qui peut amener le remboursement de la défisc. En fait, on souhaite pouvoir encourager la transmission d'entreprise quel que soit l'entreprise effectivement, ce qui est n'obère pas des obligations qui sont liées à la défiscalisation. Si vous pouviez développer un peu la question, je suis à votre écoute.

M. Antony Geros : En fait, ce que je pose comme question c'est le traitement de l'autorité publique vis-à-vis de l'opérateur qui a bénéficié d'un crédit d'impôt, donc celui qui a soumis son dossier à défiscalisation et qui a obtenu une défiscalisation. Il a déjà bénéficié d'une aide publique qui consiste en cette défiscalisation et cette mesure vient après la défiscalisation, encore une fois, lui permettre de bénéficier d'une deuxième aide publique.

Ce que je demande, c'est peut-être d'extraire du champ d'application de cette mesure ceux qui ont bénéficié d'une première aide publique — c'est-à-dire les entreprises qui ont été défiscalisées — et de ne retenir la mesure que pour celles qui n'ont pas été défiscalisées et qui souhaitent d'emblée ou néanmoins transmettre leur patrimoine.

Le président : Merci.

M. Teva Rohfritsch : Je vois ce que vous voulez dire, mais effectivement le choix qu'on fait c'est d'aider toutes les entreprises dès lors qu'elles veulent faire la transmission de patrimoine, voilà. Après sous réserve encore une fois du respect de la période d'exploitation prévue par la défiscalisation, etc. Mais au final il vaut mieux que le patrimoine soit transmis peut-être dans la famille et que les biens restent Polynésiens.

Le président : Très bien.

M. Teva Rohfritsch : Plutôt que d'être vendus morcelés à l'étranger. On va encourager la transmission merci.

Le président : Merci. Donc je mets aux voix l'article LP 9. Une dernière intervention Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Peut-être pour corser davantage mon point de vue, Monsieur le vice-président, imaginez-vous le projet qui a été défiscalisé pas loin de chez nous, juste à côté, sur la côte Ouest. Donc, il serait éligible également à cette deuxième aide alors qu'il a bien profité de la défiscalisation.

Le président : Merci.

M. Antony Geros : Ce fameux hôtel qui n'est pas loin de chez nous, qui a fermé ses portes pour X raisons et qui, aujourd'hui, comptabilise toute l'aide publique qui a été accordée pour sa construction et dont a fait l'effort l'ensemble des contribuables de la Polynésie. Donc lui, tout de suite, va venir s'engouffrer dedans pour transmettre son patrimoine à la faveur de l'aide que vous proposez dedans.

Le président : Merci. Même vote pour l'article LP 8 ? Même vote.

Article LP 9.-

Le président : Nous sommes sur l'article LP 9, en ce qui concerne le logement libre en matière de défiscalisation. Je mets aux voix l'article LP 9, même vote ? Nous sommes donc sur 35 voix pour et 21 abstentions. À titre de rappel.

Article LP 10.-

Le président : Je vous invite dorénavant à traiter l'article LP 10. Je mets aux voix l'article LP 10. Même vote.

Article LP 11.-

Le président : Article LP 11. Même vote pour l'article LP 11.

Article LP 12.-

Le président : Article LP 12, chers collègues. Même vote pour l'article LP 12.

Article LP 13.-

Le président : Article LP 13. Même vote pour l'article LP 13.

Article LP 14.-

Le président : Nous avons bientôt terminé. Article LP 14. Même vote.

Article LP 15.-

Le président : Et enfin sur l'article LP 15, même vote.

Chers collègues, nous passons au scrutin public et j'invite le secrétaire général de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M.	Ah-Scha	Joseph	pour
M ^{me}	Amaru	Patricia	pour
M ^{me}	Aro	Dylma	pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	pour
M ^{me}	Cross	Valentina	abstention
M.	Drollet	Jacqui	abstention
M.	Faatau	Félix	pour
M.	Flohr	Henri	absent, procuration à M ^{me} Lana Tetuanui, pour
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	abstention
M.	Fong Loi	Charles	pour
M ^{me}	Frebault	Joëlle	pour
M ^{me}	Galenon	Minarii	abstention
M.	Geros	Antony	abstention
M.	Graffe	Jacque	absent, procuration à M ^{me} Dylma Aro, pour
M.	Haumani	Evans	absent, procuration à M ^{me} Vaiata Perry-Friedman, abstention
M.	Ienfa	Jules	pour
M ^{me}	Iriti	Teura	abstention
M.	Jordan	Rudolph	pour
M.	Leboucher	Michel	absent, procuration à M. Jean Temauri, abstention
M.	Laurey	Nuihau	pour
M ^{me}	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	abstention
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	abstention
M ^{me}	Maraea	Emma	absente, procuration à M. Félix Faatau, pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M ^{me}	Merceron	Armelle	Ne participe pas au vote
M.	Moutame	Thomas	absent, procuration à M ^{me} Yolande Viriamu, abstention
M.	Perez	Antonio	pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	abstention
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	absente, procuration à M ^{me} Isabelle Sachet, pour
M.	Raioha	Jacques	absent, procuration à M ^{me} Teura Tarahu-Atuahiva, pour
M ^{me}	Richeton	Monique	absente, procuration à M ^{me} Élise Vanaa, abstention

M.	Riveta	Frédéric	absent, procuration à M ^{me} Juliette Matehau-Nuupure, pour
M ^{me}	Sachet	Isabelle	pour
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	abstention
M ^{me}	Sanquer-Fareata	Nicole	absente, procuration à M ^{me} Joëlle Frebault, pour
M.	Schyle	Philip	absent, procuration à M ^{me} Jeanine Tata, pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	pour
M ^{me}	Tata	Jeanine	pour
M ^{me}	Teahe	Teapehu	absente, procuration à M. Joseph Ah-Scha, pour
M.	Temaru	Oscar Manutahi	abstention
M.	Temaui	Jean	abstention
M.	Temeharo	René	absent, procuration à M ^{me} Patricia Amaru, pour
M.	Teriitahi	Moehau	absent, procuration à M. Rudolph Jordan, pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	pour
M ^{me}	Teura	Justine	abstention
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	absente, procuration à M. Valentina Cross, abstention
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiaava	Richard	Ne participe pas au vote
M.	Tuihani	Marcel	pour
M.	Tumahai	Ronald	pour
M ^{me}	Turquem	Sandrine	abstention
M ^{me}	Vaiho	Gilda	pour
M ^{me}	Vanaa	Élise	abstention
M ^{me}	Viriamu	Yolande	abstention

Le président : Bien, chers collègues nous avons deux représentants qui ne participent pas au vote de cette loi du pays, ce qui nous ramène donc à 34 voix pour et 21 voix qui s'abstiennent. Donc, la loi du pays est adoptée.

RAPPORT N° 143-2017 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT DIVERSES MESURES FISCALES VISANT À FAVORISER L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE (Cf. annexe)

Présenté par M^{me} Virginie Bruant.

Le président : Chers collègues, je vous invite à examiner le rapport suivant, le rapport 143-2017 sur le projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales visant à favoriser l'activité des entreprises en Polynésie française en invitant Madame Bruant à bien vouloir présenter les travaux en commission.

M^{me} Virginie Bruant : Merci Monsieur le président. Ce projet de loi du pays a été étudié en commission le 3 novembre dernier et a permis à notre commission d'aborder principalement les points suivants :

- L'exonération de la taxe de mise en circulation qui est prévue pour garantir le respect d'une certaine équité entre les contribuables des îles et ceux de Tahiti et Moorea dans la mesure où ces derniers bénéficient, depuis 2016, d'une exonération sur l'importation de certaines catégories de véhicules. De plus, la prise en charge uniquement des frais de transport des véhicules entre Tahiti et les îles n'aurait pas pu garantir ce respect.

Cette exonération fiscale de 2016 ne concerne en effet que des véhicules non adaptés aux routes des îles. Ainsi, il est prévu pour les îles un dispositif particulier dont le contrôle pourra s'effectuer par le biais des pièces justificatives jointes à la déclaration comme le certificat de résidence ou le titre de transport du véhicule entre Tahiti et l'île concernée par exemple.

– Nous avons parlé également de la réactivation du dispositif IFED, l’incitation fiscale pour l’emploi durable qui permettra aux entreprises bénéficiaires de recruter des effectifs supplémentaires sans les obliger à respecter des délais particuliers comme cela est le cas pour d’autres dispositifs en faveur de l’emploi. Si au terme de la première ou de la deuxième année, l’effectif supplémentaire a disparu, l’entreprise ne bénéficiera pas de la réduction d’impôt prévue pour les années restantes.

À l’issue des débats, ce projet de loi portant diverses mesures fiscales visant à favoriser l’activité des entreprises en Polynésie a recueilli un vote favorable des membres de notre commission. En conséquence, je vous propose mes chers collègues d’adopter ce projet de loi du pays. Merci.

Le président : Merci Madame la représentante.

Nous disposons à nouveau, chers collègues, de 60 minutes pour la discussion générale. Nous procéderons de la manière suivante. Est-ce que Madame la non inscrite prendra la parole ? Donc, vous prendrez la parole en premier, suivi du groupe Tahoeraa Huiraatira, ensuite l’intervention du groupe RMA et nous terminerons par l’intervention du groupe UPLD. Madame Vaiho, vous avez la parole.

M^{me} Gilda Vaiho : Merci Monsieur le président. Nous examinons aujourd’hui un projet de loi du pays fiscal comportant un volet tendant à favoriser une meilleure équité fiscale, un autre volet concernant la simplification fiscale. Enfin, le dernier volet soutenant la compétitivité des entreprises.

Pour ma part je ne m’attarderai que sur les mesures concernant les entreprises dans nos archipels éloignés. Je salue en passant l’exonération de la taxe de mise en circulation des véhicules neufs tant pour les professionnels que pour les particuliers. Toutefois, Monsieur le vice-président, vous connaissez l’importance et les retombées économiques que représentent les activités aquacoles, piscicoles, perlicoles et aussi touristiques dans les Tuamotu et tous les archipels éloignés.

Aussi, Monsieur le vice-président, ne peut-on envisager également, par mesure d’équité fiscale, l’exonération fiscale non uniquement sur les voitures de type 4 x 4, mais aussi — vous connaissez nos moyens de transports dans les Tuamotu — sur les bateaux, les moteurs ou le matériel de plongée, etc. ? Voilà donc ma première interrogation, Monsieur le vice-président.

Ensuite, j’en ai une autre. En commission, je suis intervenue sur la possibilité d’envisager de soutenir l’accès de nos concitoyens à la littérature et à la culture. Donc, j’ai demandé s’il serait possible d’envisager une exonération également sur les prix des livres de poche, de littérature et les livres de jeunesse ?

Merci beaucoup.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Pour le groupe Tahoeraa Huiraatira, Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : *Bonjour*, Monsieur le président de l’assemblée de la Polynésie française, Monsieur le vice-président — cher Teva — Mesdames, Messieurs les représentants à l’assemblée, Mesdames et Messieurs de la presse, au public qui nous écoute, qui nous regarde, *bonjour* à tout le monde ainsi qu’aux collaborateurs.

Vous allez dire que le Tahoeraa Huiraatira enfonce le clou mais, en attendant d’étudier en profondeur le budget primitif pour 2018 demain en commission, nous gardons une certaine réserve quant aux multiples mesurette fiscales que vous nous proposez à la veille des élections alors qu’aucune mesure réellement « impactante » sur l’économie polynésienne et, *de facto*, sur la création d’emploi durable, n’a été prise par votre gouvernement depuis trois ans.

Je ne vous rappelle pas l'aveu du Président du pays, Édouard Fritch qui, à l'occasion de l'ouverture de la session budgétaire, a confirmé malgré le contexte économique, l'incapacité du gouvernement à créer de l'emploi durable. Ces fameux CDI attendus par de trop nombreux Polynésiens. Une annonce d'ailleurs largement minimisée dans nos médias locaux.

Ces mesures, vous les avez classées en trois volets. La première mesure concerne la taxe de mise en circulation des véhicules mixtes tout terrains destinés aux îles autres que Tahiti et Moorea. Elle sera expérimentée sur l'année 2018. J'avoue qu'après avoir voté des mesures en faveur des véhicules non polluants, vous nous étonnez en nous proposant une telle mesure.

Dans le deuxième volet, consacré à la simplification fiscale, vous visez notamment l'investissement, lequel permet de créer de la richesse, des emplois, des prestataires et les prestataires de chants et danses qui, effectivement, ne dégagent pas de marges énormes par rapport au travail fourni, mais de l'investissement financier et surtout, de l'investissement humain.

Enfin, le dernier volet concerne le soutien à la compétitivité des entreprises et rejoint ainsi le précédent projet de loi du pays que nous avons étudié juste avant ce dossier.

L'ensemble de ces cadeaux — Oups ! C'est vrai qu'on est à la veille de Noël ! — de ces mesurette devraient, d'après votre ixième annonce médiatique, profiter à la création et au maintien de l'emploi salarié, ainsi qu'à la croissance économique du pays.

Ce qui est certain, c'est que ce saupoudrage devrait largement profiter à votre campagne électorale. Madame Lana Tetuanui l'a d'ailleurs confirmé à l'occasion de la discussion sur le précédent dossier en parlant de « coup d'accélérateur » donné par le gouvernement à la veille des élections. Je vous invite à consulter le PV de séance si vous ne vous rappelez plus de sa déclaration.

Les Polynésiens jugeront, en temps opportun, de votre vision de développement économique à court terme, que le Tahoeraa Huiraatira condamne car il n'a pas produit et ne produira malheureusement pas d'emploi durable pour ces milliers de Polynésiens qui attendent.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci.

Pour le groupe RMA. Monsieur Tumahai.

M. Ronald Tumahai : Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée, Mesdames et Messieurs de la presse, le public, bonjour.

Le projet de loi du pays qui nous est proposé en faveur des entreprises locales comporte trois volets de mesures. Le premier tend à favoriser une meilleure équité fiscale, le second vise à simplifier leur fiscalité et enfin, le troisième soutient la compétitivité.

Concernant le premier volet, pour ce qui est de l'équité fiscale, il est proposé d'exonérer de la taxe de mise en circulation des véhicules mixtes tout terrain destinés aux îles autres que Tahiti et Moorea. Les véhicules à deux ou quatre roues motrices, équipés d'une benne, circulent aisément sur tout type de terrain et, surtout, sont particulièrement résistants pour le transport des personnes et des biens. Or, leur prix d'achat est plus élevé que les véhicules citadins. C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'exonérer de la TMC ce type de véhicules, d'une valeur inférieure à 6 millions de francs TTC, acquis par les résidents des îles autres que Tahiti et Moorea. Ce dispositif sera expérimenté sur l'année 2018.

Deuxième volet concernant deux dispositions pour simplifier la fiscalité de nos entreprises. La première exonère de tous impôts, droits et taxes, les prestations des chants et danses traditionnels. C'est aussi le cas des activités qui contribuent à en assurer le financement, comme la vente de plats,

d'articles et de costumes. Les droits d'entrée de ce type de spectacle, qui étaient soumis à une TVA réduite, en seront donc désormais exonérés sauf s'ils ont lieu dans des établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances. Les prestations d'enseignement de chants et danses traditionnels n'entrent pas dans le champ de cette mesure.

La seconde disposition concerne le dé plafonnement de la part de l'incitation fiscale polynésienne dans un programme d'investissement bénéficiant du régime des investissements indirects. Jusqu'à présent, le montant de la rétrocession provenant de la défiscalisation locale ne pouvait pas dépasser 50 % de l'investissement total, ce qui pénalisait les projets n'ayant pas recours à la défiscalisation métropolitaine. Dès lors, cette contrainte est levée. Ainsi, les projets bénéficiant notamment d'un taux de crédit d'impôt majoré à 70 % pourront recevoir la totalité de la rétrocession prévue par le dispositif en place.

Enfin, concernant le troisième volet, qui concerne la compétitivité des entreprises locales, cette loi du pays propose six mesures.

La première réactive l'incitation fiscale pour l'emploi durable, qui était en vigueur de 2005 à 2012, sous forme d'une réduction d'impôt. Celle-ci est, en outre, relevée de 600 000 francs à 1,500 million francs. Elle concerne des emplois créés entre le 1^{er} octobre 2017 et le 30 septembre 2019.

La seconde abaisse le taux de retenue à la source sur le revenu des non-résidents qui passera de 20 % à 17,5 %.

Ensuite, la taxe de publicité télévisée et la taxe sur les recettes de publicité autre que télévisée sont exonérées.

Un dispositif d'incitation fiscale est aussi créé pour inciter les entreprises à réévaluer leurs actifs. En effet, jusqu'à présent, sur le plan fiscal, il était pénalisant, pour une entreprise, de réévaluer ses actifs. Or, ne pas réévaluer ses actifs à leur juste valeur induisait, par un effet comptable, une insuffisance de capitaux propres. Or, une entreprise qui présente une demande de financement bancaire doit justifier de capitaux propres élevés. Ce frein à l'investissement induit par la fiscalité sera donc levé par cette mesure.

Le cinquième dispositif est une incitation fiscale au réinvestissement des bénéfices des sociétés, qui simplifie et rend plus accessible les régimes actuels des investissements directs et indirects. Le nouveau dispositif repose sur un crédit qui correspond à la part des bénéfices réinvestis. Celui-ci sera imputé sur l'impôt sur les sociétés dès lors qu'une simple demande accompagnée de justificatifs sera présentée par l'entreprise.

Enfin, le dernier point est un abaissement du seuil minimum ouvrant droit à un crédit d'impôt pour les investisseurs relevant de l'impôt sur les sociétés, pour passer de 10 millions à 5 millions de francs.

Toutes ces mesures, Mesdames et Messieurs, comme vous le constatez, sont particulièrement incitatives et contribueront, je le crois, à la poursuite du redressement économique de notre pays. C'est aussi l'avis de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique qui, dans sa séance du 30 octobre dernier, a rendu un avis favorable.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose d'adopter cette loi du pays.

Merci.

Le président : *Merci, Monsieur le maire.*

Pour le groupe UPLD, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président.

Dans le cadre de son courrier du 27 octobre 2017, le Président du pays a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie, un projet de loi de pays portant diverses mesures fiscales visant à favoriser l'activité des entreprises.

Dans son exposé des motifs joint à la lettre de transmission, le gouvernement de la Polynésie indique que le projet de loi de pays comporte trois volets de mesures. Avec un premier volet visant à favoriser — comme vient de le dire notre collègue — une meilleure équité fiscale. Un deuxième concernant la simplification fiscale. Et un troisième volet participant au soutien de la compétitivité des entreprises qui, vous l'aurez remarqué, vient en redondance avec les mesures préconisées lors de l'examen du précédent texte qui porte également sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Donc, sur le premier volet, le gouvernement propose d'instituer une exonération de la taxe de mise en circulation pour les véhicules mixtes tout terrain destinés aux îles autres que Tahiti et Moorea, ce au titre de l'équité fiscale. Cette exonération est justifiée par le fait que certaines routes dans ces îles éloignées sont ainsi généralement réalisées à base de béton et de terre qui, au fil du temps, deviennent difficilement praticables pour les véhicules non adaptés.

Ainsi donc, les véhicules à quatre roues motrices, nous dit-on, ou à deux roues motrices présentent l'avantage de pouvoir circuler sur tout type de terrains — montagne, boue, pistes escarpées, etc. — et d'être particulièrement résistants pour le transport de marchandises ou de personnes.

Bien que la mesure pourrait effectivement trouver à se justifier selon les explications du rapport, il n'en demeure pas moins que, selon notre analyse, — celui de mon groupe — son application risque d'instaurer une véritable situation de rupture d'égalité par rapport à la clientèle de Tahiti et de Moorea.

En effet, le paramètre utilisé pour inciter à l'effort économique ne semble pas traduire équitablement l'esprit du texte. Il aurait fallu pour ce faire — et toujours selon notre analyse — exonérer ces véhicules de dépenses liées au fret intéressant exclusivement la clientèle des îles autre que Tahiti et Moorea plutôt que de les exonérer de la taxe de première mise en circulation qui intéresse tous les acheteurs de véhicules.

Sur le deuxième volet de ce projet de loi de pays qui concourt à la simplification des mesures fiscales, le gouvernement vient instaurer un régime d'exonérations fiscales au profit des prestations de chants et danses traditionnelles incluant au passage toutes les activités qui contribuent à en assurer le financement comme la vente d'articles, de plats et de costumes sans parler peut-être du bingo aussi.

Quelle aubaine pour les groupes de danses qui voient le gouvernement anticiper avec beaucoup d'avance, une mesure qui ne leur sera réellement profitable qu'à partir du mois de juin prochain. Pourquoi une telle anticipation à quelques mois des échéances électorales ? Certainement pas pour grappiller des voix. Enfin, c'est du moins ce que me laisse supposer mon analyse. Mais, je saurais que vous allez apporter la contradiction.

Dans ce même volet, et bien que sans aucune relation avec la nature de la précédente mesure, — c'est pour cela que je vous disais Monsieur le vice-président que vous faites feu de tout bois — le gouvernement fait feu de tout bois en proposant le déplaçonnement de la part d'incitations fiscales polynésiennes du programme d'investissement bénéficiant du régime d'investissement indirect pour ne pas pénaliser les programmes d'investissement faisant appel au dispositif d'incitation fiscale polynésien et métropolitain. Il s'agit d'une mesure d'ajustement technique qui n'a absolument rien à voir avec la précédente mesure et qui, par voie de conséquence, se passera de commentaires, sinon à se justifier comme écran de fumée pour cacher la précédente.

Quant au 3^e volet qui a trait à la compétitivité des entreprises et qui comporte tout un panel de mesures, je ne retiendrai que celle à travers laquelle le gouvernement propose de réactiver le dispositif

d'incitations fiscales pour l'emploi durable, en portant la réduction d'impôt actuel fixé à 600 000 F CFP à 1 500 000 F CFP par CED créé.

Bien qu'il s'agisse de la seule mesure qui vienne apporter une réponse positive, concrète et pragmatique à la problématique de l'emploi en Polynésie, je ne pense pas qu'avec le maintien des CAE transformés en CAE Pro et des ACT PRO ou PRIM, les entreprises soient enclin à se précipiter sur un CED, même bonifié, comme vous le faites dans le cadre de ce texte.

En tous les cas, nous sommes enfin fixés sur le fait que nous sommes loin — et même très loin — des 15 000 emplois promis en début de mandat. Ah ! Ce n'était pas vous ? Peut-être... Enfin, je ne sais pas mais j'ai entendu en début de mandat, on parlait de 15 000, 10 000 emplois. (*Réaction : « C'est vous tous ! »*)

Pour autant, on appréciera l'effort d'imagination dont vous faites preuve Monsieur le vice-président, en matière fiscale, à quelques mois des prochaines échéances électorales, alors qu'au niveau des vraies réformes, nous soyons complètement scotchés à commencer par celle de la retraite.

Merci.

Le président : Merci Monsieur le représentant. Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Merci Monsieur le président. Merci encore à tous les groupes pour vos interventions, en particulier les orateurs et oratrices qui se sont succédés. Merci à la majorité en tout cas pour son soutien indéfectible à ces mesures qui, nous le pensons vont dans le sens de l'équité fiscale, la simplification fiscale effectivement et le soutien à l'activité économique.

Merci aussi à ma chère Sandra — puisqu'elle m'a appelé mon cher Teva — pour sa délicatesse et sa douceur habituelle avec un peu de piment néanmoins, après le constat de la reprise de la croissance économique depuis trois ans, après le constat de l'inversion de la courbe de l'emploi et de la reprise de l'emploi en conférence économique, après des séries de dispositifs en faveur du soutien aux entreprises, après la relance effective de l'économie reconnue par toutes les institutions, y compris celle de l'État, sur cette situation qui n'appelle plus aucun doute, d'avoir le courage de venir dire que finalement le gouvernement n'a aucune portée sur l'économie du Pays. Je trouve que c'est du courage en cette période budgétaire de venir affirmer cela.

Encore aurait peut-être pu être dit qu'on ne fait pas assez ! Après que tous les commentateurs, que toutes les organisations, que tous les instituts reconnaissent la portée des actions faites par le gouvernement sur la relance économique, je trouve qu'il faut du courage pour venir affirmer le contraire ici. Peut-être est-ce là, à l'inverse, la situation préélectorale qui vous amène à enfoncer les clous. Mais pour enfoncer les clous, il faut effectivement un marteau, un clou et un mur. Je laisserai chacun choisir dans quelle position il se situe sur ces trois éléments.

Sur les exonérations de taxe de mise en circulation des véhicules neufs destinés aux îles autres que Tahiti et Moorea, je pensais que l'opposition allait applaudir des deux mains, et en particulier les élus des îles. Ceux-là mêmes qui, lorsque le gouvernement est venu exonérer les véhicules de moins de quatre chevaux, avaient hurlé en disant mais qu'est-ce que vous voulez que l'on fasse avec une quatre chevaux aux Marquises ? Qu'est-ce que vous voulez que l'on fasse avec une quatre chevaux dans nos modes de vie dans les îles ?

Nous avons travaillé avec les élus de la majorité — les élus des îles de la majorité — qui estiment effectivement qu'il fallait rétablir une situation d'équité. C'est-à-dire que là — je crois que c'est Monsieur Geros qui parlait d'inéquité — nous venons rétablir une situation d'équité puisqu'exonérer de quatre chevaux... Enfin, je ne vais qu'en même pas vous faire la leçon. Vous connaissez les îles encore mieux que moi j'imagine ! Même si j'ai un peu tourné aussi. Je crois que c'était Madame

Tevahitua à l'époque qui m'avait même accusé de ne penser qu'aux gens de Tahiti. Elle n'est pas là, alors je ne vais pas parler des absents, mais je vous renvoie au débat de l'époque.

Maintenant que l'on vient proposer une situation pour venir aussi aider les gens des îles, vous me dites que c'est inéquitable par rapport à ceux de Tahiti. Si je parlais latin, je l'aurais perdu. Mais je ne parle pas latin.

Nous pensons, avec nos élus, qu'il faut effectivement — que ce soit nos élus des Raromatai, des Marquises, des Tuamotu — tenir compte du mode de vie dans ces îles, de la situation des routes c'est vrai et de la pluriactivité — de la nécessité à la fois d'avoir un outil de transport de personnes, mais également d'avoir une benne pour pouvoir transporter le poisson, le produit de l'agriculture. C'est dans ce sens que nous venons exonérer ces véhicules particulièrement sur les îles éloignées. Je pensais vraiment que même l'opposition allait dire : « Ah ! Enfin, une mesure qui vient rétablir l'équité ! » mais c'était oublier qu'en fait, être dans l'opposition, c'est s'opposer de toute façon. En tout cas, c'est un peu le sentiment que l'on a.

Je sens encore que Monsieur Geros a envie de voter pour, mais il va s'abstenir. Parce que tant qu'à s'opposer, votez contre ! Tout à l'heure vous vous êtes abstenus, alors que vous avez dit pendant tout le long que ce n'était pas bien. Mais, à ce moment-là, votez contre et puis chacun prend ses responsabilités.

En tout cas, c'est lors des débats que nous avons eu dans cette assemblée que cette inégalité était née finalement du choix de venir exonérer les véhicules de moins de quatre chevaux. Nous, nous avons travaillé avec notre groupe et avec nos élus des îles pour essayer de trouver comment compenser cette inégalité, en proposant cette mesure. Pour certains, c'est une mesurette mais enfin, pour ceux qui en bénéficieront, je pense que ce sera important.

Alors, c'est vrai — et Madame Vaiho nous demande si on ne peut pas faire plus — chaque jour suffit un pas supplémentaire, mais j'ai bien pris note, Madame Vaiho, de vos propositions. Sachant qu'en matière de bateau, de moteur, pour ceux qui ont une licence de pêche, il y a déjà des aides directes qui sont attribuées mais cela mérite de regarder globalement, en déduisant les secteurs où il y a déjà des subventionnements. Donc pourquoi pas y réfléchir l'année prochaine, si les polynésiens nous prêtent vie politique plus longue à tous et toutes ?

En tout cas, nous pensons qu'au travers de cette mesure, il était justement question de rétablir une certaine forme d'équité Monsieur Geros. Je vois ce que vous voulez dire mais, à l'inverse, très concrètement sur les véhicules de quatre chevaux — et on le voit au travers de la commercialisation qui s'en est faite — très peu de personnes des îles ont bénéficié de cette aide parce que le véhicule ne correspond pas à la réalité et au mode de vie de là-bas.

Sur l'exonération des prestations de chants et danses traditionnelles, je ne vais pas citer la polémique qui avait été lancée dans certains médias à l'époque, qui était née d'un flou artistique qui régnait autour d'une réglementation particulièrement vieille et ancienne. Vous nous avez même accusés de monter des taxes nouvelles sur les groupes de danse. C'est incroyable ! Alors, on a souhaité venir clarifier la réglementation sur le sujet. Encore une fois, nous n'avions pris aucune réglementation nouvelle lorsque la polémique a éclaté. J'avais simplement indiqué que le gouvernement viendra clarifier la situation des groupes de danse et c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Les cours de danse resteront soumis à fiscalité puisque c'est une activité que nous estimons lucrative, c'est du commercial. Les cours de danse. Par contre, le reste est exonéré de toute fiscalité. J'espère que l'opposition va soutenir la majorité aussi sur ce sujet. Il y a des danseurs de toutes les couleurs politiques.

Ensuite, — et Monsieur Geros l'a souligné — il nous semble qu'il est important aussi de réactiver c'est vrai l'IFED, mais d'augmenter sa portée. Alors Monsieur Geros est pessimiste sur l'usage qui en sera fait. Nous en tirerons le bilan. Mais il nous semble effectivement dans ce combat permanent que

nous avons pour l'emploi qu'il faut faire feu de tout bois. Oui. Nous faisons feu de tout bois, parce que c'est le combat permanent du gouvernement et de la majorité qui est de relancer cette création d'emploi. Il y a de l'emploi qui se crée. Il faut qu'il s'en crée davantage. Donc, cette mesure vise à essayer de faire en sorte qu'au travers de cette incitation fiscale, — pas pour faire plaisir —, en échange d'embauche, effectivement, nous puissions sauter encore une fois, un pas supplémentaire en matière de création d'emploi.

Vous n'êtes pas rentré sur le détail des autres mesures, alors je ne vais pas les commenter à nouveau. Il y a eu aussi la proposition de Madame Vaiho sur les livres de poche et de jeunesse. Cela mérite aussi un peu de travail de réflexion. Voilà. Je ne ferme pas la porte, mais bon, dans ce texte-là, ça n'est pas prévu. Pourquoi ne pas y réfléchir ? Nos élus aussi nous ont sensibilisés sur ce sujet. Je suis ouvert à la discussion sur ce sujet mais si on rajoute des mesures, on va nous accuser encore d'être électoraliste. Bon, vous allez me dire que les jeunes jusqu'à 18 ans ne votent pas. Donc, je suis un peu embêté parce que tantôt Monsieur Geros me dit que je fais feu de trop de bois, tantôt il manque du bois dans le feu. Mais, en tout cas, c'est une idée que nous retenons aussi.

Voilà Monsieur le président, nous pensons effectivement que ces mesures vont ou clarifier la situation des groupes de danse puisqu'il semblerait qu'il y avait un besoin de clarification — en tout cas, maintenant, les textes seront clairs et ne seront plus objet d'interprétation — ou rétablir une certaine forme d'équité vis-à-vis de la vie des îles. Puisque la vie des îles était peu concernée par les mesures d'exonération sur les véhicules de moins de quatre chevaux et c'est dans ce sens que nous pensons que cette mesure rétablit une équité. Et puis, inciter à l'embauche avec cet IFED, à la déductibilité de la CSIS. C'est le seul cas de déductibilité à la CSIS, c'est l'embauche. On échappe à la CSIS sur des montants contrôlés, mais on embauche. C'est ça que le gouvernement propose. Et puis pour le reste, ce sont des mesures qui incitent à l'investissement, faire en sorte que tous ensemble, en tout cas ceux qui voteront pour, puissent avec nous encourager encore davantage le développement économique du Pays. Merci.

Le président : Merci Monsieur le vice-président. Je vous invite chers amis à examiner la loi du pays. Nous sommes donc sur l'article LP 1 « *Exonération de taxe de mise en circulation pour les véhicules mixtes tout terrain destinés aux îles autres que Tahiti et Moorea* », en présumant, Monsieur le vice-président, que Maiao devrait être éligible au dispositif.

Y a-t-il des interventions sur l'article LP 1 ?... Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Moi, je m'en remets à mon analyse pour faire comprendre quand même au vice-président que... Et d'ailleurs c'est une question que je vais poser à mon ami Joseph et puis à ceux qui sont originaires notamment de Rapa, pour leur demander qu'est-ce qui est plus intéressant pour eux. Est-ce que c'est l'exonération de la taxe de première mise en circulation ou bien les dépenses relatives au fret pour acheminer ? Je viens d'entendre à ma droite où l'on dit : « *ou les deux !* » Du coup, donc j'aimerais bien que Madame Tata, Monsieur Joseph et Madame de Rapa me réponde également.

Le président : Merci. Nous laisserons bien naturellement le gouvernement répondre. Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : On a regardé aussi cette mesure. Très clairement, l'exonération de TMC est plus intéressante pour le bénéficiaire. (*Réaction dans la salle.*) Ah oui !... On parle de 8 % de la valeur du véhicule de la TMC. Le fret, vous êtes de l'ordre de 100 000 à 150 000 F CFP. (*Réaction dans la salle.*) Oui. O.K. 200, 250 ! 8 % du véhicule calculé. Vous êtes à 8 % du véhicule sur le fret ?... Non, mais donc vous êtes en-dessous.

M^{me} Chantal Flores-Tahiata : Pour les Australes, c'est 14 000 F CFP la limite et c'est par mètre cube.

M. Teva Rohfritsch : Ça dépasse les 8 % du véhicule ?

M^{me} Chantal Flores-Tahiata : Oui.

M. Teva Rohfritsch : Madame est banquière, je pense qu'elle sait calculer. C'est beaucoup plus intéressant l'exonération de TMC. Soyons sérieux !

M^{me} Chantal Flores-Tahiata : Non, *Monsieur le ministre*, je suis d'accord que c'est plus intéressant, mais c'est aussi...

M. Teva Rohfritsch : Alors voilà, c'est ce que je vous dis. Monsieur Geros nous dit c'est plus intéressant le fret.

M^{me} Chantal Flores-Tahiata : Non, ça c'est Monsieur Geros qui dit. Il n'est pas là.

M. Teva Rohfritsch : Merci de répondre à Monsieur Geros. Voilà.

Le président : Merci. Très bien. Merci. Plus d'intervention ?...

Je mets aux voix l'article LP 1. *Un instant !*

Monsieur Temaru.

M. Oscar Manutahi Temaru : *Merci, Monsieur le président.*

Puisque notre discussion porte sur les véhicules, je tiens à dire que, dans notre pays, on en voit de tout : les vélos, les voitures, ... Autrefois, nous nous déplaçons en cheval. Et à ce sujet justement, les chevaux sont en train de mourir à Ua-Huka à cause de la sécheresse. Et c'est ainsi chaque année.

Monsieur le président, c'est une richesse à exploiter. Pour éviter que les chevaux ne meurent, nous pouvons les envoyer en bateau aux Tuamotu, aux Marquises. Il faut apprendre à nos enfants à monter cet animal qui est le meilleur des animaux et le grand ami de l'homme. Oui ! Il n'y aurait pas besoin de payer le carburant et il n'y aurait pas de problème de crevaison. (Réactions dans la salle.) Il n'y aurait même pas besoin de payer d'une assurance, n'en déplaie à certains. Monsieur le vice-président, c'est le véhicule numéro un. En plus, cela pourrait motiver les touristes qui viennent chez nous. Imaginez que des touristes aillent à Tumaraa chez notre sénatrice et qu'ils se déplacent en cheval, ce serait super.

Merci.

Le président : Je mets aux voix l'article LP 1. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 35 voix pour et 21 abstentions.

Article LP 2, pour les danseuses et danseurs. Y a-t-il des interventions ?...

Je mets aux voix l'article LP 2. Même vote pour l'article LP 2 ?... Pour ?... Qui s'abstient sur l'article LP 2 ?... 47 voix pour et 9 abstentions.

Nous passons, chers collègues, à l'article LP 3, en ce qui concerne le déplaçonnement de la part de l'incitation fiscale polynésienne. Y a-t-il des interventions ?...

Je mets aux voix l'article LP 3. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... Excusez-moi, je laisse d'abord la parole à Monsieur Temaru.

M. Oscar Manutahi Temaru : Je n'ai pas compris là. On a parlé de danseuse ? De quelle danseuse s'agit-il ? Parce qu'il y a plein de danseuses dans notre pays. Il y a les danseuses de la France, il y a les danseuses des groupes de danse. De quelle danseuse parle-t-on ?

Le président : *Je l'ai entendu également tout à l'heure : « De toutes les couleurs » !*

M. Oscar Manutahi Temaru : Ah bon !

Le président : Revenons à l'article LP 3, chers collègues ! Je remets aux voix l'article LP 3. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 34 voix pour et 22 abstentions. Je m'abstiens sur cet article.

Pour ce qui est de l'article LP 4 « *Réactivation du dispositif d'incitation fiscale pour l'emploi durable* »... Je mets aux voix l'article LP 4. Qui est pour ?... Excusez-moi ! Monsieur Geros, nous sommes sur l'article LP 4.

M. Antony Geros : Je vais faire plaisir à mon vice-président parce que nous avons été à l'origine de la mise en place de ce dispositif et il le réactive. Donc, on ne peut pas voter contre, juste pour cet article.

Le président : Bien. Merci.

Je mets aux voix l'article LP 4. Qui est pour ?... À l'unanimité.

Passons à l'article LP 5 « *Abaissement du taux de la retenue à la source sur le revenu des non-résidents* ». Y a-t-il des interventions ?...

Je mets aux voix. Qui est pour ?... Une question, Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Oui, j'aimerais avoir plus d'informations sur cette modification du taux concernant les revenus des non-résidents.

On est bien sur les revenus des expatriés, des gens qui sont de passage chez nous et on leur donne un avantage fiscal ? Enfin, à moins que je ne me sois trompée, j'aimerais avoir plus d'informations. En commission, on n'a pas eu l'occasion de bien échanger sur cet article. Donc, je profite de votre venue, Monsieur le vice-président, pour avoir plus d'explications.

M. Teva Rohfritsch : Il faut savoir, ce taux était à 10 %, que vous l'avez porté, Madame Levy-Agami, à 20 % en 2013 en promettant de le réduire dès que la situation économique sera meilleure, et c'est ce que je fais et donc en le portant à 17,5 % au travers de ce texte. Il s'agit de, non pas rémunérer les expatriés, mais les prestataires à l'étranger pour des opérations nécessitant une expertise particulière en Polynésie, qui n'est pas disponible en Polynésie. Donc voilà, cela avait été parmi les mesures fiscales de 2013 de lever de tous les impôts, et donc j'essaye de tenir les engagements de mon prédécesseur et de commencer à baisser là où il s'était engagé à baisser. Mais, encore une fois, cela fait intervenir les prestataires où il n'y a pas l'expertise ici sur des techniques particulières dont on ne dispose pas ici et donc il semblait important de pouvoir faire un geste sans le baisser totalement. C'était à 10 auparavant.

Le président : Merci. Je mets aux voix l'article LP 5. Qui est pour ?... Très bien. Qui s'abstient ?... 9 abstentions et 13 contre. Merci.

Nous sommes sur l'article LP 6, chers collègues, « *Exonération de la taxe de publicité télévisée et de la taxe sur les recettes de publicité (...)* ». Pas d'intervention ?...

Je mets aux voix. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 35 voix pour et 21 abstentions pour l'article LP 6.

Nous passons à l'article LP 7 « *Incitation fiscale des entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés à réévaluer leurs actifs* ». Je mets aux voix l'article LP 7. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... Donc, même vote : 35 voix pour et 21 abstentions.

Nous passons à l'article LP 8. Même vote pour l'article LP 8 ?... Même vote pour l'article LP 8.

Sur l'article LP 9. Même vote pour l'article LP 9 ?... Même vote. Donc 35 voix pour et 21 abstentions.

Et nous terminons sur l'article LP 10, même vote.

Nous passons au scrutin public et j'invite le secrétaire général à faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M.	Ah-Scha	Joseph	pour
M ^{me}	Amaru	Patricia	pour
M ^{me}	Aro	Dylma	pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	pour
M ^{me}	Cross	Valentina	abstention
M.	Drollet	Jacqui	abstention
M.	Faatau	Félix	pour
M.	Flohr	Henri	absent, a donné procuration à M ^{me} Lana Tetuanui, pour
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	abstention
M.	Fong Loi	Charles	pour
M ^{me}	Frébault	Joëlle	absente, a donné procuration à M. Charles Fong Loi, pour
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	abstention
M.	Geros	Antony	abstention
M.	Graffe	Jacquie	absent, a donné procuration à M ^{me} Dylma Aro, pour
M.	Haumani	Evans	absent, a donné procuration à M ^{me} Vaiata Perry-Friedman, abstention
M.	Ienfa	Jules	pour
M ^{me}	Iriti	Teura	abstention
M.	Jordan	Rudolph	pour
M.	Leboucher	Michel	absent, a donné procuration à M. Jean Temauri, abstention
M.	Laurey	Nuihau	absent, a donné procuration à M ^{me} Virginie Bruant, pour
M ^{me}	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	abstention
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	abstention
M ^{me}	Maraea	Emma	absente, a donné procuration à M. Félix Faatau, pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M ^{me}	Merceron	Armelle	pour
M.	Moutame	Thomas	absent, a donné procuration à M ^{me} Yolande Viriamu, abstention
M.	Perez	Antonio	pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	abstention
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	absente, a donné procuration à M ^{me} Isabelle Sachet, pour
M.	Raioha	Jacques	absent, a donné procuration à M ^{me} Teura Tarahu-Atuahiva, pour
M ^{me}	Richeton	Monique	absente, a donné procuration à M ^{me} Élise Vanaa, abstention
M.	Riveta	Frédéric	absent, a donné procuration à M ^{me} Juliette Matehau-Nuupure, pour
M ^{me}	Sachet	Isabelle	pour
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	abstention
M ^{me}	Sanquer-Fareata	Nicole	absente, a donné procuration à M ^{me} Béatrice Lucas, pour

M.	Schyle	Philip	pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	pour
M ^{me}	Tata	Jeanine	pour
M ^{me}	Teahe	Teapehu	absente, a donné procuration à M. Joseph Ah-Scha, pour
M.	Temaru	Oscar	abstention
M.	Temauri	Jean	abstention
M.	Temeharo	René	absent, a donné procuration à M ^{me} Patricia Amaru, pour
M.	Teriitahi	Moehau	absent, a donné procuration à M. Rudolph Jordan, pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	pour
M ^{me}	Teura	Justine	abstention
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	absente, a donné procuration à M ^{me} Valentina Cross, abstention
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiava	Richard	Ne participe pas au vote
M.	Tuihani	Marcel	abstention
M.	Tumahai	Ronald	pour
M ^{me}	Turquem	Sandrine	abstention
M ^{me}	Vaiho	Gilda	pour
M ^{me}	Vanaa	Élise	abstention
M ^{me}	Viriamu	Yolande	abstention

Le président : La loi du pays est adoptée par 34 voix pour et 22 abstentions, chers collègues.

RAPPORT N°144-2017 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT DIVERSES ADAPTATIONS AU DISPOSITIF DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (Cf. annexe)

Présenté Madame Virginie Bruant.

Le président : Nous poursuivons nos travaux en vous invitant à examiner le rapport n° 144-2017 sur le projet de loi du pays portant diverses adaptations au dispositif de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

J'invite Madame Bruant à bien vouloir présenter les travaux en commission. Vous avez la parole.

M^{me} Virginie Bruant, rapporteure : Merci, Monsieur le président.

L'examen de ce dossier en commission du vendredi 3 novembre 2017 a permis aux élus d'échanger avec le ministre en charge du travail et de la fonction publique, sur les points suivants :

– La réduction, des allocations de solidarité allouées aux personnes handicapée dès lors qu'elles occupent un emploi, alors qu'il s'agit très souvent d'emplois à faible rémunération ne compensant pas la diminution ou la perte de l'allocation, et sachant qu'un handicap permanent représente un coût non négligeable (nécessité de disposer d'un accompagnateur, de procéder à divers aménagements dans la vie quotidienne, etc.).

Nous avons parlé également du recensement des personnes reconnues travailleurs handicapés et bénéficiant de ces allocations de solidarité, ce qui permettrait de mesurer l'ampleur de la situation de façon plus exacte.

– La situation du FIPTH au 31 décembre 2016, excédentaire de plus de 200 millions de F CFP.

Il a été suggéré d'utiliser ces fonds pour financer l'accompagnement de personnes non salariées pouvant bénéficier d'un encadrement par leurs familles, des associations ou des professionnels, dans les îles éloignées et même dans les zones rurales de Tahiti, dans une activité indépendante (pêche, agriculture, artisanat) à proximité de leur domicile, sachant que le principal obstacle à l'accès à l'emploi est souvent la problématique du transport, et notamment le fait de devoir disposer d'un accompagnateur, faute souvent de capacité à conduire ou de dispositifs adaptés dans les transports en commun. Cela participerait à l'insertion professionnelle et sociale de ces personnes.

Il a également été observé que de nombreuses dispositions réglementaires déjà existantes ne sont pas suffisamment mises en œuvre car trop peu connues. Le FIPTH permet, à titre d'exemple, le remboursement des frais générés par l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, tels que les actions de formation ou les charges supplémentaires d'encadrement.

Une meilleure communication sur l'ensemble des dispositifs existants favoriserait effectivement l'utilisation optimale des fonds publics disponibles aujourd'hui et pas tous utilisés.

À l'issue des débats, ce projet de loi du pays a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, je vous propose aujourd'hui, avec ma co-rapporteuse, Madame Armelle Merceron, d'adopter ce projet de loi du pays.

Merci.

Le président : Merci. Chers collègues, à nouveau, nous disposons de 60 minutes de temps de parole.

Malheureusement, nous n'aurons pas d'intervention du CESC pour l'examen de ce texte.

Chers collègues, nous procéderons de la manière suivante, si la représentante non inscrite a une intervention, donc nous commencerons à nouveau par vous, suivie de l'intervention du RMA, de celle du groupe UPLD et nous terminerons par le groupe Tahoeraa Huiraatira.

Madame Vaiho, vous avez la parole.

M^{me} Gilda Vaiho : Merci Monsieur le président de l'assemblée. Monsieur le vice-président, chers collègues représentants,

Nous examinons actuellement le projet de loi du pays portant diverses adaptations au dispositif de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés aujourd'hui. Nous sommes dans l'objectif de développer plus d'autonomie et plus de droits pour ces personnes en situation d'handicap. Il y a des réformes structurelles qui se mettent en place, il y a une organisation, une mobilisation de tous les acteurs.

Plusieurs pistes de réflexion ont été énumérées, je pense aux allocations versées aux personnes handicapées. Il y a un décalage entre celles-ci et le salaire perçu une fois qu'elles travaillent. Ensuite, je pense à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour les entreprises qui emploient des travailleurs handicapés. Il est important d'accompagner ces derniers, d'avoir un conseil qui fasse le lien. Les entreprises ont besoin de plus en plus de soutien. Enfin, c'est tout aussi important, il faut prendre en compte le regard de la société sur les personnes atteintes de handicap. Les actions menées au niveau institutionnel ne pourront marcher que si nous arrivons, nous, à faire changer le regard sur le handicap. La question est de savoir comment on les inclut mieux dans la société. La réponse ne se trouve pas seulement à travers les chiffres. Bien souvent, on ne parle que de chiffres. Il faut plus d'humanité dans ce que nous proposons. Je propose donc de travailler à proposer une loi qui place dans la société ces personnes en situation de handicap.

Sur les 2 %, au *pays*, une loi de 2007 a imposé aux entreprises du secteur privé qui comptent entre 25 et moins de 50 salariés d'employer au moins un travailleur handicapé. Pour ces entreprises et plus le taux d'obligation d'emploi est fixé à 4 %. Ce pourcentage n'a jamais été atteint car, depuis la mise en place de cette loi, le taux a été ramené de manière provisoire et dérogatoire à 2 %. Tous les gouvernements donc ont demandé à maintenir à 2 % le temps que des actions nécessaires aient un réel impact. Cette mesure provisoire était prolongée jusqu'en 2020. Si les employeurs ne sont pas en règle, on doit leur permettre de s'acquitter d'une participation financière annuelle dissuasive qui équivaut à 2 500 fois le SMIG horaire pour chacun des travailleurs handicapés. Cette participation peut être réduite voire totalement compensée si cet employeur dispose d'un contrat de sous-traitance ou de prestation de service avec un établissement de travail protégé. Les Ateliers pour la réinsertion des travailleurs handicapés (APRP) sont les seuls établissements de ce type agréés permettant aux entreprises de s'exonérer en partie de leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés par la sous-traitance. Les chefs d'entreprise peuvent aussi demander un recours gracieux afin d'être exonérés.

Ainsi, je recommande de continuer à développer ces Ateliers pour la réinsertion des travailleurs handicapés.

Face au projet de loi présenté devant nous nous étendons cette obligation d'emploi au secteur public. Pour ces raisons, je vote pour. Merci.

Le président : Merci.

Pour le groupe RMA, Madame Merceron.

M^{me} Armelle Merceron : Merci. Bonjour, Monsieur le vice-président, et merci de me donner la parole.

Je vais faire une comparaison qui va peut-être paraître étrange, mais je dirai que la question de l'accès à l'emploi des personnes handicapées peut être comparée à celle de l'accès des femmes aux mandats électifs. Dans les deux cas, les choses ne se font pas ou ne se sont pas fait de façon naturelle dans les sociétés et, dans ce cas, il faut que les pouvoirs publics imposent des règles, des quotas pour que l'évolution se fasse et que l'on découvre que, finalement, c'est possible sans perte de qualité — vous l'avez vu pour ce qui concerne la parité en politique — et, au contraire, on gagne en enrichissement, en cohésion sociale et en justice. Et ce qui s'est donc réalisé pour la parité dans les mandats électifs peut se faire pour l'insertion économique des personnes handicapées. C'est en ayant à l'esprit cela que je voudrais développer un certain nombre de points.

La population attend des pouvoirs publics qu'ils jouent leur rôle moteur en termes d'exemplarité. Et c'est sous cet angle qu'il faut comprendre le dispositif qui est proposé à notre examen. En effet, il n'était pas normal que seul le secteur privé se voit imposer jusqu'ici l'emploi de personnes handicapées. En effet, jusqu'ici les services administratifs et les établissements publics, dont les agents ne sont pas soumis au code du travail mais au cadre de la fonction publique de la Polynésie française, pouvaient... Et j'insiste sur le mot *pouvaient*. C'est bien parce que c'était seulement une possibilité de recrutement de personnes reconnues travailleurs handicapés que l'on n'est pas allé très loin. Et cette possibilité n'entraînant aucune contrainte, le nombre de recrutement est resté réduit. Et, à cela, s'ajoute le fait qu'aucune pénalité financière n'était applicable, contrairement au secteur privé. Aussi, le nouveau cadre réglementaire rétablira l'équité et offrira plus d'opportunités d'embauche aux personnes handicapées.

Mais une chose est le cadre réglementaire, une autre est celle de le mettre en pratique car les freins et les obstacles sont multiples. Et je voulais évoquer ces obstacles. Mais avant, je voudrais rappeler les chiffres.

Sur les 12 397 personnes recensées, en faisant abstraction des 993 enfants et jeunes qui suivent une scolarité et en mettant également de côté les personnes dont le handicap ne permet malheureusement

pas une quelconque insertion professionnelle même adaptée, il reste tout de même 5 963 Polynésiens reconnus comme pouvant être des travailleurs handicapés en capacité d'occuper un emploi que ce soit dans un cadre aménagé, adapté ou en milieu ordinaire. Or, sur ces 5 963 personnes potentiellement aptes à travailler, les statistiques qui nous ont été communiquées indiquent que seulement 361 occupent à ce jour un emploi salarié en milieu ordinaire. Cela représente 6 % de ce total et cela représente 10 % de l'effectif de ces RTH qui se sont effectivement présentés au SEFI pour dire : maintenant j'ai une reconnaissance de travailleur handicapé, j'aimerais bien avoir un emploi. 10 % ! Cela veut dire qu'il y en a 90 % qui sont aujourd'hui sur le carreau. Bien sûr, toutes ne sont peut-être pas prêtes à travailler.

Quelles conclusions doit-on tirer de ces chiffres ? La première, qui tombe sous le sens, c'est qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour satisfaire au mieux toutes ces attentes. Alors, pourquoi y a-t-il un tel écart ? J'ai essayé de les recenser. Les raisons sont multiples et cumulatives, c'est-à-dire qu'elles s'ajoutent les unes aux autres. Mais, à mes yeux, elles paraissent surmontables à certaines conditions.

La première raison c'est sans doute le faible niveau d'instruction des adultes handicapés du fait qu'ils ont eu une scolarité réduite ou écourtée. Cela explique que, malheureusement, un grand nombre de personnes adultes handicapées qui pourraient travailler sont proches de l'illettrisme ou manquent de qualification. Elles auraient pu avoir ces qualifications, elles auraient pu maîtriser d'une certaine façon la lecture et l'écriture. On peut dire que la mise en place du corps des auxiliaires de vie scolaire depuis une dizaine d'années — et je rappelle une fois de plus qu'on le doit à l'opiniâtreté de Pia Faatomo — a permis de faire des progrès. Mais aussi, il y a une approche plus positive des enseignants, et cela peut permettre une amélioration du bagage scolaire au fur et à mesure et l'acquisition de diplômes.

Ce serait un premier obstacle franchi, mais il y en a d'autres. Et je voudrais insister sur ceux-là parce qu'ils nous touchent tous les uns et les autres. C'est la crainte et l'appréhension des autres salariés, des managers, des chefs d'équipe face au handicap qui génèrent des peurs, et des peurs qui sont irrationnelles de la part des personnes dites normales. Du coup, on préfère payer une indemnité. Alors, cette réaction qui est irrationnelle, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'on peut les lever, ces peurs, ces craintes tout simplement en faisant des pas vers les uns et les autres.

Un autre problème, plus objectif, est celui de la question du transport, de l'accessibilité des voiries, des bâtiments et des locaux, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Il y a des progrès puisqu'aujourd'hui on ne peut plus construire un bâtiment qui reçoit du public sans qu'il y ait ces dispositifs. Mais il y a encore beaucoup, dans la zone urbaine en particulier, de bâtiments qui ne sont pas adaptés.

Un autre obstacle — et je pense que, là, Monsieur Temaru sera d'accord avec moi parce qu'il en a souvent parlé — c'est la pénalisation des efforts de ceux qui voudraient avoir un emploi mais dont l'allocation d'adulte handicapé est coupée dès lors qu'ils accèdent à l'emploi. Autrement dit, dès qu'ils commencent à avoir des revenus de leur travail, on leur supprime tout ou partie de leur allocation d'adulte handicapé. Alors, c'est la réglementation qui veut cela ; ce qui veut dire que, nous, assemblée, on peut changer cette réglementation.

En termes de pouvoir d'achat, finalement, pour ces personnes, le gain est nul et même parfois le résultat est négatif parce qu'il leur faut payer en plus des services de transport quand ils ne peuvent pas conduire, faire face à des dépenses nouvelles en matière de vêtements, en matière de repas pris en dehors de chez eux.

Un autre obstacle que j'ai recensé, c'est la méconnaissance des aides publiques à l'aménagement des postes par les employeurs. On ne manque pas de moyens. Il y a des moyens, il y a des dispositifs, mais il y a une méconnaissance aussi des aides à l'insertion, notamment par exemple des stages handicapés.

Alors, que faudrait-il pour avancer sur ce point ? Je pense qu'il faudrait un travail en réseau qui devrait inclure la personne handicapée, sa famille qui souvent la surprotège ou quelquefois n'y croit pas, les associations de personnes handicapées qui peuvent servir de relais de proximité efficace. Et je ferai peut-être rougir notre collègue John Toromona en disant que, ce qu'il a fait à Moorea avec son association est l'exemple à suivre.

Il me disait à l'instant qu'il y avait 11 personnes handicapées adultes qui sortaient de son association qui a été en CDI, rien que sur l'île de Moorea. Pourquoi ? Parce que l'association sert de relais et d'interface. Elle crée la confiance aussi bien de la part de la personne handicapée que la personne de l'employeur.

Alors, vous me direz : il faut de l'argent. Eh bien, je profite de la présence de Monsieur le vice-président pour dire que c'est possible et qu'il y a le Fonds d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés qui existe et, si mes souvenirs sont exacts, à la fin 2016, il y avait plus de 200 millions de sommes accumulées non utilisées.

Donc, il y a des moyens, il faut juste les utiliser tout simplement et les rendre plus efficaces. Voilà, donc c'est sans doute un travail en réseau, un travail en interministérialité qui nous permettrait d'avancer sur le sujet, et on aurait peut-être moins besoin alors d'imposer des quotas.

Je voudrais aussi indiquer que ce FIPTH, Fonds d'insertion pour les personnes handicapées, peut aussi être utilisé pour les emplois indépendants. Les petites activités en proximité dans les îles où il n'y a pas d'emploi salarié, on peut très bien imaginer que l'on soutienne une personne handicapée qui, dans un cadre familial ou associatif, puisse avoir une activité — alors, j'ai recensé — dans le domaine de l'agriculture, de l'horticulture, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat et, pourquoi pas, des services à domicile basés sur l'usage d'un ordinateur. Aujourd'hui, le télétravail est possible. On a un certain nombre de jeunes qui sont qualifiés, qui ont des BAC, peut-être plus, ou des BAC professionnels ou des BEP, qui pourraient travailler à domicile en matière de comptabilité, de secrétariat ou de communication, mais il faut organiser cela. Et s'ils travaillaient chez eux ou proche de chez eux, on réglerait le problème du transport qui est un obstacle qui vient s'ajouter. Voilà.

Donc, à mon avis ou à notre avis, une voie à utiliser et je vous dis : les moyens financiers existent déjà.

Voilà, j'ai rêvé pendant un temps. Je voudrais revenir à ce cas particulier, à ce pas que nous franchissons aujourd'hui en imposant une obligation d'embauche dans la fonction publique qui permettra de recruter quelques nouveaux RTH.

Ce dispositif modifié fixe les conditions dans lesquelles la fonction publique territoriale va devoir accueillir les nouveaux entrants. Il faut dire tout de suite que c'est une intégration progressive avec une montée en puissance sur trois ans. Lente, relativement lente puisqu'il y a aujourd'hui 65 personnes reconnues travailleurs handicapés qui sont embauchées dans les 48 services administratifs et 14 EPA. On devrait arriver à 138 en 2020 si on ne se contente que du minimum légal. Mais, après tout ce que j'ai dit, j'espère qu'on arrivera à dépasser 138.

Et je voudrais vous donner un exemple concret. Quand vous appelez le standard de la Direction des affaires sociales pour avoir un des services, savez-vous que la personne qui est au standard téléphonique est une personne aveugle ? À Papeete aussi. Elles se débrouillent parfaitement dans leur emploi. Ces organismes ont su passer l'écueil de l'inquiétude, de la crainte, de l'adaptation. Bon, ces deux exemples, je les cite parce que je les connais, mais il y en a bien d'autres. Et surtout, il y a bien d'autres jeunes qui pourraient, avec une adaptation avec du matériel et un aménagement de poste que nous pourrions faire dans le cadre du FIPTH ou des fonds gérés par la Direction du travail pour le moment... Donc, il y a vraiment matière à cela.

Aujourd'hui, il faut dire que dans la fonction publique ces recrutements ne se feront pas dans le cadre de création de postes, mais dans le cadre de postes qui existent déjà. Donc, il ne s'agit pas là de dépenser plus de moyens dans le chapitre « Personnel ».

Un pays peut montrer sa modernité en étant capable de faire une place à la mesure du potentiel des personnes handicapées, handicapées par la vie, par la naissance ou qui le sont devenues en cours de vie du fait d'un accident de la route, d'un accident au travail ou de la vie domestique.

Et je voudrais terminer en laissant à votre réflexion un chiffre qui me désole personnellement depuis longtemps et qui nous fait interroger sur notre société. Savez-vous que 50 % des enfants et adolescents — il y en a à peu près 1 000, 900 et quelques — qui sont reconnus comme ayant un handicap par la Commission territoriale d'éducation spécialisée (CTES) auraient un handicap acquis, après la naissance. Cela veut dire que la moitié d'entre eux sont nés avec un potentiel tout à fait identique aux autres. C'est terrible, ce chiffre. D'où vient ce handicap ? Eh bien, bien sûr, cela peut être un accident quelques fois, mais c'est surtout une défaillance dans leur éducation, un manque de stimulation dans le jeune âge, des maltraitements ou un manque de bientraitance qui fait que ces enfants, eh bien, n'ont pas pu développer tout leur potentiel d'intelligence. Heureusement, la scolarité permet pour un certain nombre de rattraper partiellement les choses, mais pas complètement. Voilà. C'était un chiffre pour vous dire que, eh bien, c'est possible là aussi de réduire le nombre, mais il faut sans doute travailler plus sur le milieu familial et la stimulation des enfants. Voilà.

Je termine là-dessus, en vous remerciant de m'avoir écoutée.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Pour le groupe UPLD, Madame Flores-Tahiata.

M^{me} Chantal Flores-Tahiata : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, bonjour.*

Tout d'abord, permettez-moi de vous citer l'ouvrage d'une auteure polynésienne, Nathalie Heirani Salmon, qui s'intitule Je suis née morte — mais que je ne vous traduirai pas en tahitien —, dans lequel elle retrace les difficultés qu'elle rencontre au quotidien à cause de son handicap et celles qu'elle rencontre au sein des services administratifs ; et également l'ouvrage Le Scaphandre et le papillon, qui a été écrit par une personne porteuse de handicap, Jean-Dominique Baudy, par simple clignements de l'œil sur un écran d'ordinateur. Ces livres révèlent que, derrière des corps meurtris, l'intelligence et l'énergie peuvent rester très vivaces ; ce qui démontre bien que ces personnes porteuses de handicap luttent pour exprimer et défendre leurs droits.

Ainsi, sous nos cieux, et notre collègue Armelle l'a bien précisé, elles sont près de 12 400. Et si nous sommes présents aujourd'hui c'est bien pour adopter le texte qui est soumis à notre examen et qui concerne l'extension de l'obligation d'emploi des personnes handicapées prévue aux services du Pays.

Comme notre collègue Armelle Merceron, nous nous interrogeons quant au problème lié à l'allocation versée aux personnes handicapées et au salaire. Comme elle l'a suggéré, ne pourrait-on pas faire en sorte que la personne handicapée puisse bénéficier des deux ?

Telles sont donc, Monsieur le ministre, les seules questions que nous avons au jour d'aujourd'hui. Et comme nous l'avons fait en commission législative, nous sommes favorables à ce texte.

Merci.

Le président : *Merci.* Pour compléter l'intervention, Monsieur Temaru.

M. Oscar Manutahi Temaru : *Merci, Monsieur le président.*

Puisque notre discussion porte sur les personnes handicapées, il faut savoir que parmi la majorité des enfants que nous considérons comme porteurs d'handicap, beaucoup ne le sont pas vraiment. C'est juste que les médecins n'arrivent pas à définir exactement leur état de santé. En fait, la plupart de ces enfants sont dans cet état suite à des complications, comme la fièvre, alors qu'ils étaient dans le ventre de leur mère ou alors des complications au moment de l'accouchement. En fait, il serait plus juste de dire que ces enfants sont atteints de lésion cérébrale. Si c'est cela, aujourd'hui, avec les scanners que nous avons à l'hôpital, nous avons les moyens de sortir ces enfants de la situation d'handicap pour qu'ils soient comme nous. Cela a un lien avec ce que je disais tantôt, à savoir que l'on doit donner la possibilité à la mère ou au père de rester auprès de son enfant, de se former pour pouvoir s'occuper au mieux de lui. Que nous propose-t-on comme solution aujourd'hui pour sortir l'enfant de cette situation ? À Raimanutea, charité chrétienne, sans vouloir les critiquer pour autant, les kinés viennent une heure par jour. Ce n'est pas suffisant. À trois, quatre ans, et nous le savons tous, à deux ans un enfant commence à courir. Or, dans le cas d'un enfant porteur d'handicap, il ne peut pas du tout bouger. Cela veut dire que ce dernier doit travailler huit heures par jour pour être au même niveau que celui qui a le même âge que lui et apprendre à lire et tout. Il ne peut pas se permettre de prendre des jours de repos. Cela se passe de lundi à lundi, lundi à lundi, lundi à lundi... pour sortir cet enfant de son handicap.

C'est justement ce qui est enseigné à l'Institute for the achievement of human potential en Philadelphie. Les scientifiques et médecins du monde se retrouvent là-bas pour se former sur les moyens à mettre en place pour pouvoir sortir l'enfant de sa soi-disant situation d'handicap. Par rapport au centre Raimanutea... J'ai fait partie de ceux qui l'ont créé, avec Nêdo Salmon et d'autres qui ne sont plus de ce monde. Loin de moi l'idée de les critiquer, mais on a encore énormément de chemin à faire. Quand bien même ce n'est pas simple et que cela implique une lourde responsabilité, nous devons absolument passer par là pour ne plus que ces enfants soient handicapés. Si j'avais laissé mon fils dans les structures que nous avons aujourd'hui, il serait devenu une personne handicapée. Au jour d'aujourd'hui, il est indépendant. Il a fait ses études, a obtenu son bac, son permis de conduire et tout et il travaille. C'est quelqu'un d'indépendant.

Le problème par rapport aux formations qu'ont reçues les médecins et kiné, c'est qu'ils ne peuvent pas penser autrement que ce qu'on leur a enseigné. Et pourtant, des solutions existent. Le nom à lui seul veut tout dire : Institut pour l'achèvement du potentiel humain. L'être humain a énormément de potentiel si nous savons comment exploiter ses capacités et comment le tirer vers le haut. Je vous disais qu'il n'y a pas de jour de repos. Ce sont six à huit heures de travail par jour pour que cet enfant devienne un homme indépendant et pour lui permettre de subvenir à ses propres besoins. Et là, nous ne... Le chiffre est vraiment énorme. Sur une population de 300 000 habitants, plus de 10 000 sont porteurs de handicap. Ce n'est pas possible ! Les solutions existent. Beaucoup parmi eux peuvent s'en sortir. Et si vous souhaitez avoir plus d'informations, nous pouvons en discuter.

Le président : Pour le groupe Tahoeraa Huiraatira, Madame Friedman.

M^{me} Vaiata Perry-Friedman : Monsieur le président, Monsieur le ministre, chers collègues *bonjour*.

Au préalable, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse. En novembre 2016, lors de nos discussions sur le compte financier de l'Institut d'insertion médico-éducatif, nous avons pointé le doigt sur le besoin d'insérer dans la politique publique de la famille un volet concernant le handicap. Il nous a été répondu que vous travailliez en collaboration avec la Fédération des personnes handicapées sur un schéma directeur du handicap. Au vu du présent projet de loi du pays, sommes-nous en droit de penser qu'il s'agit là d'une mesure faisant partie d'un tout ? Et qu'ainsi d'autres mesures viendront compléter un schéma directeur du handicap ? En tout cas nous l'espérons car, comme vous l'avez dit vous-même, autrefois le handicap n'était pas considéré comme un problème de société. Or, de nos jours, nous nous devons de le considérer comme tel et de trouver ensemble des solutions pour lutter contre l'exclusion des personnes handicapées.

J'en reviens maintenant au projet de loi du pays portant diverses adaptations au dispositif de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Selon les données que vous nous avez livrées, 993 enfants et jeunes en situation de handicap sont scolarisés. Ce qui veut dire 993 enfants qui, dans quelques années, voire quelques mois pour certains, pourraient s'insérer dans la vie professionnelle. Aujourd'hui, selon le SEFI, ce sont déjà 319 personnes reconnues travailleurs handicapés qui sont considérées comme en recherche d'un emploi. 319, ce n'est pas un chiffre négligeable !

Les nouvelles dispositions prévues dans le présent projet de loi du pays permettront ainsi à ces personnes d'avoir un champ plus large des perspectives d'insertion professionnelle et au Pays d'y contribuer au même titre que les sociétés de droit privé. Ceci étant devenu une nécessité pour que soient appliquées les mêmes exigences dans le privé et dans le public, et que l'employeur Pays devienne exemplaire.

Cependant, vous prévoyez des dispositions transitoires et sur lesquelles nous avons deux remarques à formuler. En premier lieu, puisqu'il s'agit de devenir exemplaire, après avoir déjà contraint le privé depuis la loi du pays de 2007, il nous semble que le Pays devrait faire un effort plus important afin d'atteindre son objectif le plus rapidement possible. Cet avis est d'ailleurs partagé par le CESC qui considère que ces dispositions transitoires doivent être les mêmes que celles du secteur privé, à savoir 2 % de l'effectif total sur les deux premières années. Ensuite, cette démarche se faisant de manière progressive, seulement 69 postes leur seront ouverts pour l'année 2018, puis 35 de plus l'année suivante, pour n'atteindre que 277 agents reconnus travailleurs handicapés à terme. Après avoir recruté ces 277 agents, il resterait encore une quarantaine de personnes reconnues travailleurs handicapés à la recherche d'un emploi, sans compter ceux qui arriveront sur le marché du travail parmi les 993 actuels enfants et jeunes. Quel avenir pour ceux-là ? Avez-vous des pistes de votre schéma directeur à partager avec nous ?

Enfin, le groupe Tahoeraa Huiraatira soutient bien évidemment cette loi du pays et considère que cela n'est qu'un juste équilibre des choses.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci Madame la représentante. Je laisserai ensuite la parole à Monsieur Toromona.

Juste à titre d'information, chers collègues, pour celles et ceux qui souhaitent poser des questions, je vous inviterai bien sûr à formaliser vos questions car je proposerai la procédure simplifiée compte-tenu du texte sur un sujet unique et avant naturellement de passer au scrutin public.

Monsieur Toromona.

M. John Toromona : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Monsieur le vice-président, à tous, dans la grâce de Dieu, bonjour.*

Au nom des parents et de nos enfants, je tiens à remercier le Seigneur pour nous qui cherchons des solutions nouvelles afin de permettre à nos enfants en situation d'handicap d'avoir, par exemple, un travail. Oui, nous vous sommes reconnaissants pour cela.

Ensuite, je tiens à vous préciser que ce ne sont pas toutes les personnes en situation d'handicap qui bénéficient de l'allocation. En effet, il faut être à 80 % pour pouvoir bénéficier de l'allocation. Nous pensons que tous sont bénéficiaires de cette allocation, du tout. Voilà pourquoi nous devons les aider pour qu'ils trouvent facilement un emploi. D'ailleurs, je tiens à remercier l'ensemble des associations qui œuvrent également pour nos enfants et jeunes. Elles nous permettent de souffler un peu. Car, ce qu'il faut savoir, c'est que vivre avec un enfant handicap 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ce n'est pas évident. Donc, elles nous sont d'une grande aide.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci.* Y a-t-il d'autres interventions, des questions éventuelles ?... Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Merci.*

C'est par rapport en fait, Monsieur le vice-président, à la demande qui a été formulée et qui concerne l'allocation octroyée aux personnes en situation d'handicap, à savoir que, comme l'a dit notre collègue, l'enfant doit continuer à bénéficier de cette allocation même s'il trouve un emploi.

Ensuite, effectivement, notre (NDT, exclusif) président disait qu'il est important de prendre en compte également la situation des aidants, le père, la mère, pour que... tout en leur obligeant, dans le cas où une indemnité mensuelle leur était octroyée, à quitter leur emploi pour pouvoir s'occuper de leur enfant en situation d'handicap.

Le président : Madame Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, merci, Monsieur le président.

Dans la continuité de ce qui a été dit par mes collègues élus de l'assemblée, c'est un sujet très sensé quand on parle des handicapés. Parce qu'il y a différents cas et différentes situations. Et j'ai beaucoup de respect pour ces enfants ou adultes handicapés parce que la nature en a voulu autrement qu'ils soient arrivés dans ce monde, dans leur situation. Et je tiens aussi à saluer les parents avant tout qui ont des enfants handicapés et qui s'occupent et qui prennent le temps de s'occuper d'eux. Mais là où je veux interpeler parce que la loi du pays aujourd'hui vient quand même consolider des textes qui ont déjà été pris. Je parle en connaissance de cause puisque, ayant eu le portefeuille de l'emploi en 2010, j'y ai été attelée aussi à ce sujet, l'obligation aux entreprises ou à la fonction publique territoriale ou nos communes à embaucher nos travailleurs handicapés (sic).

Malheureusement, il y a quand même un paradoxe aujourd'hui. Il y a un réel paradoxe. Il y a eu des insertions. Il y a eu qui ont joué le jeu. Et nous avons eu des handicapés qui ont bien intégré la fonction, aussi bien dans des entreprises privées que dans la fonction publique. Mais, le paradoxe — et c'est là où j'alerte un peu l'ensemble des élus —, il y a quand même une certaine hypocrisie où on met des lois, où on oblige, mais c'est difficile à aller imposer — surtout à la fonction publique — aussi bien État-Pays et commune, l'obligation de recruter justement ce personnel handicapé. Ils préfèrent payer la fameuse amende qu'on a imposée au lieu de recruter. Première chose.

Deuxième chose. Là aussi parce que c'est l'expérience personnelle que j'ai vécue en 2010, il y a nos fameux handicapés COTOREP, qui perçoivent la fameuse pension COTOREP. Et bien, je vous assure, la petite expérience en six mois que j'ai eu, ils préfèrent garder leur pension d'allocation handicapée parce que, les obliger à aller travailler au standard peut-être d'une mairie ou au standard d'une petite entreprise, ça les oblige à trouver en transport, se lever le matin, aller au travail et perdre justement le bénéfice de la fameuse allocation COTOREP. Pour eux, il était plus avantageux de garder l'allocation COTOREP.

Et le troisième sujet, c'est là où c'est plus sensible, et c'est là où je veux attirer l'attention de mes collègues élus, et c'est là où je dis qu'il faut appeler un chat un chat. *Vous savez, par rapport à nos COTOREP, dès que l'allocation est versée, c'est la beuverie assurée. On devine tout de suite quand ils ont tout dépensé parce que, deux semaines après, ils viennent vers nous pour nous demander une pièce de 100 F CFP pour acheter du pain et tout ça. Pour être handicapés, ils le sont. On devine tout de suite quand l'allocation est versée, il suffit d'aller devant les boutiques des villes pour voir qu'ils sont là. Que faire par rapport à eux ? Allons-nous les laisser ainsi ?*

C'est une question que je pose. Merci.

Le président : Monsieur Tuheiava.

M. Richard Tuheiava : Merci, Monsieur le président. Mes chers collègues,

La discussion de ce matin prend beaucoup plus d'ampleur que nous le pensions et je voudrais, pour ce qui me concerne en tout cas, aller sur l'esprit du texte par rapport à l'action gouvernementale.

Il y a effectivement la dimension de la prise en charge, il y a la dimension de la reconnaissance dans le monde du travail — je veux parler des handicapés, bien sûr —, mais il y a aussi la dimension dans la reconnaissance dans la vie en société. Et il ne faut pas se voiler la face, lorsque l'on se balade dans l'ensemble de l'agglomération, c'est quand même très sous organisé pour qu'un handicapé, qu'il soit ou non à la COTOREP, qui touche quelque chose où rien du tout, puisse vivre avec les mêmes droits et les mêmes chances d'accès et de circulation qu'un habitant normal.

On ne respecte même pas les parkings pour handicapés. Quelque fois même c'est l'autorité publique elle-même qui l'occupe, pour ne citer que celle-là, celle qui fait respecter l'ordre public. Je veux dire... dans l'esprit et dans le prolongement de ce texte, il manque peut-être aussi la dimension de la reconnaissance du statut de l'handicapé en tant que personne à part entière, dans la vie en société et dans l'agglomération en tout cas.

C'est compliqué pour un handicapé de se balader en ville et de traverser tous ces trottoirs, etc., et de monter tous ces escalators. C'est compliqué pour un handicapé de vivre la nuit et d'aller aux roulottes. C'est compliqué pour un handicapé d'aller au culte, qu'il soit ou non à la COTOREP. Ce n'est pas une question d'argent, là. C'est une question simplement de reconnaissance, celle-là même qui manque dans la première partie de notre discussion, c'est-à-dire la prise en charge au moment de la naissance.

Donc, si on ne veut pas se voiler la face, il faut l'ouvrir complètement et peut-être aller beaucoup plus loin encore. C'est un appel qui est fait à l'autorité, en tout cas à notre gouvernement, depuis ces bancs pour que peut-être nous puissions élargir notre réflexion sur la vie en société des handicapés, pas uniquement sous l'angle budgétaire, mais sous l'angle peut-être logistique et urbanistique. Merci.

Le président : *Merci*. Une dernière intervention Monsieur Geros, et je laisserai ensuite le vice-président répondre.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président.

En fait, ce qui m'interpelle et ce qui m'a toujours interpellé sur cette question, c'est pour cela qu'on... redondone (sic) sur la nécessité de cumuler... D'ailleurs, ma collègue Armelle avait dit que c'est une question de texte. Donc, il nous appartient à nous de prendre la décision, que ce soit lorsqu'on... et j'ai toujours compris et je garde cet état d'esprit, et c'est d'ailleurs comme cela qu'ils expliquent que l'on ne peut pas cumuler. C'est-à-dire qu'en fonction du taux d'IPP, on te déclare éligible à l'allocation handicap ou non. Et donc, cela veut dire qu'à partir d'un certain taux d'IPP, tu es tellement invalidé que tu ne peux même pas travailler. Et donc, du coup, on t'ouvre droit à cette allocation. C'est comme ça que j'ai compris. Et donc, lorsque le texte est passé la première fois chez nous — parce que c'était nous qui l'avions initié à notre époque —, on a orchestré la disposition uniquement pour imposer au secteur privé de pouvoir recruter les handicapés et, aujourd'hui, vous venez compléter le dispositif — et c'est tout à fait normal — pour imposer maintenant à la fonction publique de pouvoir le faire.

Et donc, je disais tantôt, à l'époque, que si effectivement la personne est éligible à une profession, le handicapé, donc automatiquement, il faudrait qu'au niveau de la commission COTOREP, il soit retiré de la liste parce qu'il ne sera plus en situation invalidante qui empêcherait qu'il puisse exercer la profession. Si c'est cela l'état d'esprit, je veux bien ; mais à ce moment-là, ça veut dire que ce n'est pas tous les handicapés qui devraient disposer de cette allocation « handicapé ». Mais ça ne veut pas pour autant dire que parce qu'il ne va plus bénéficier de l'allocation « handicapé », eh bien, il ne sera plus handicapé. C'est devant cette manière, que je n'arrive pas à bien comprendre, que je resoumets

encore — à vous, Monsieur le vice-président — la nécessité de maintenir ce cumul parce qu'on ne sait pas où se trouve la ligne de démarcation entre : considérer un handicapé comme un vrai handicapé, c'est-à-dire une personne invalidante, invalidée mais qui peut néanmoins accéder à une profession et puis les autres, que je ne veux même pas qualifiés d'handicapés.

Le président : Merci. Je vais laisser la parole à Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président.

Merci pour vos interventions. Vous avez bien compris que je suis là en représentant de Madame Frogier qui, malheureusement, est absente.

Je ne vais pas refaire la synthèse de tout ce qui a été dit. Je crois que les débats ont été assez riches et nourris. On peut, bien entendu, constater — et ce n'est pas une surprise — que ce sujet nous intéresse tous quelles que soient nos couleurs politiques et nos opinions politiques. Intéresse dans le sens où nous nous préoccupons d'améliorer effectivement la situation de ces personnes handicapées et de celles qui s'en occupent.

Et j'en profite pour dire que j'ai bien pris note à nouveau de l'intervention de Monsieur Temaru en particulier et Monsieur Geros, enfin de vos interventions globalement, et que je transmettrai à Madame Frogier, mais aussi à Monsieur Raynal qui est en charge des solidarités, la substance de vos interventions.

Je voudrais rappeler quand même les chiffres qui ont été donnés par Madame Frogier en commission puisqu'elle faisait état d'un certain nombre de chiffres, que je me permets de reprendre rapidement, en indiquant qu'il y a 4,54 % de la population qui est porteuse de handicap, population polynésienne, c'est-à-dire 12 397 personnes, dont 69 % bénéficient d'une reconnaissance de travailleur handicapé c'est-à-dire que ces 69 %, ce sont les personnes en capacité potentielle de pouvoir travailler. Ça veut dire que 31 % ne sont pas en capacité de pouvoir travailler — c'est par rapport à la dernière intervention de Monsieur Geros. Ce n'est pas l'allocation qui distingue en fait la capacité ou pas à travailler. Il y a bien un recensement qui est fait par les instances qui s'en occupent. Et là, nous travaillons bien sur les 69 % en question.

Et l'idée est de permettre le cumul des allocations qui sont attribuées en fonction de critères et de la lourdeur du handicap avec un travail éventuel. C'est-à-dire de ne pas considérer que l'allocation va simplement combler une absence de ressources, mais bien accompagner une personne porteuse d'un handicap, qu'elle travaille ou pas. Et donc, sur ce point-là, Monsieur Raynal n'est pas là, mais ce que je peux vous dire c'est que, parmi les textes qu'il a préparés et qu'il pense présenter dans le cadre de la réforme globale de la protection sociale... Je sais qu'un certain nombre d'entre vous n'y croient pas, mais ça va arriver prochainement devant l'assemblée, en tout cas ces textes-là sont prêts et celui-là notamment qui vise à déconnecter finalement la situation effective de travail du bénéfice de l'allocation. Je crois que les groupes, unanimement, ont évoqué le sujet. Et Monsieur Raynal à préparer un texte pour légiférer sur ce sujet de manière à ne pas venir supprimer automatiquement l'allocation dès lors qu'une personne est embauchée. Je crois que ça répond à une grande partie des débats qui ont été menés, là. Encore une fois, nous travaillons bien les 69 % des 12 397 personnes.

Après, Madame Frogier — mais je vous renvoie au PV, je ne vais pas relire le PV — a fait des sous-catégories à l'intérieur et a indiqué quelle était la population cible. Et on voit qu'il y a encore du travail à faire, bien au-delà des obligations d'ailleurs que l'on va imposer maintenant aussi à l'administration, pour pouvoir améliorer encore à la fois l'employabilité et l'emploi effectif de personnes porteuses d'un handicap.

Il y a eu une intervention tout à l'heure, je crois que c'était Madame Friedman notamment, qui disait : mais il faut que le Pays aille effectivement, peut-être déjà au-delà de l'obligation qu'il a déjà soumise,

au secteur privé. C'est bien l'objectif. Les chiffres qui ont été donnés de 69 positions actuelles et de la progression pour porter à 138 en 2020 sont des jalons. Mais, bien entendu, l'objectif est, à chaque fois, qu'un travailleur porteur d'un handicap... Je préfère, pour ma part, cette dénomination plutôt que : travailleurs handicapés. Pourquoi cette nuance ? Parce que c'est un travailleur. Il n'y aura pas de poste dans la l'administration ouvert spécifiquement pour des travailleurs handicapés. L'objectif est de dire : dans tous les postes disponibles, un travailleur porteur de handicap peut postuler comme un autre et pourra y accéder. Et donc, le jalon qui est mis est celui de 138 pour respecter cette obligation à terme de 2 %. Mais le fait même d'insister à nouveau au recrutement de travailleurs porteurs d'un handicap devrait nous amener, naturellement — si je puis dire —, dès lors que ces travailleurs ont été formés effectivement, et il y en a de plus en plus, à pouvoir même dépasser ce ratio.

Ce que je veux dire par là c'est que le gouvernement ne se fixe pour objectif d'atteindre le ratio. Le gouvernement veut donner un élan supplémentaire effectivement en s'imposant ce qu'il a proposé à l'assemblée d'imposer au secteur privé de manière à rétablir une certaine forme d'équité et puis de partager avec l'ensemble de la société polynésienne cet effort en faveur du travail des personnes porteuses de handicap. Mais il ne s'agit pas d'un objectif, parce qu'il s'agit de jalons qui permettront de mesurer la performance du texte que nous allons porter.

En d'autres termes, tous les postes vacants potentiellement dans l'administration seront accessibles aux travailleurs porteurs de handicap de manière évidente. Après, en fonction du handicap, bien entendu — ne pas tomber non plus dans l'excès —, les postes sont plus ou moins accessibles, bien entendu.

Mais, encore une fois, parce que l'exemple du standard du Service des affaires sociales a été évoqué, un autre exemple que je connais bien c'est celui de la banque Socrédo, puisque ça a été un des premiers privés à embaucher des personnes porteuses de handicap. Il y a quelques années encore, on n'imaginait pas qu'une personne non-voyante pouvait, si répondre au téléphone, mais mémoriser plus de 600 numéros de postes téléphoniques et pouvoir les attribuer directement, sans autre aide, sur un poste aménagé. Donc, c'est possible. Il y a de nombreux travailleurs qui le démontrent aujourd'hui. Il nous semblait et il semblait à Madame Frogier et au gouvernement inadapté que le Pays ne fasse pas sa part sur son administration. C'est l'objet de ce texte.

Je souscris bien entendu à tout ce qui a été dit par ailleurs, et sur la problématique plus globale et sur le travail interministériel nécessaire en matière de transport, de logement, de travail — comme nous en citons, là —, de formation, de prise en charge et notamment à la pension des parents, au sens large, qui ont la charge de ces personnes handicapées notamment des enfants, je voulais vous signaler que ce travail interministériel se poursuit sous l'égide de Monsieur Raynal. Et ce que je proposerai, c'est qu'il vous fasse, indépendamment de l'avancée de la PSG 2, un point sur ce thème-là précisément lors du débat budgétaire que nous aurons prochainement.

Voilà, Monsieur le président, et merci en tout cas à tous les groupes pour le soutien en faveur du travail des personnes porteuses d'un handicap.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Permettez-moi simplement de donner lecture d'une intervention de notre ministre Tea Frogier qui traduit l'état d'esprit du gouvernement ainsi cité et, me semble-t-il, rejoint l'ensemble des interventions. Je donne lecture de cette petite intervention : « Ce n'est pas un point final, mais je pense que c'est déjà une belle étape et surtout un commencement ou, en tout cas, une première étape pour, à mon sens, une planification qui vient mettre les jalons nécessaires à l'atteinte d'un objectif, et notamment d'un objectif public en termes de missions de service public. » Donc, voilà.

Monsieur Temaru, avant que nous procédions au vote.

M. Oscar Temaru : *Merci, Monsieur le président.*

Je souhaitais simplement compléter l'intervention de notre collègue Toromona lorsqu'il dit que c'est une tâche difficile à assumer. Effectivement, ce n'est pas évident. Ce n'est pas à la portée du médecin, ni du kiné. Personne d'autre à part la mère ou le père ne peut assumer cette tâche parce que l'amour des parents fait toute la différence ; et c'est justement ce dont a besoin l'enfant.

Le président : *Merci.*

Chers collègues, je vous propose la procédure simplifiée. Vous êtes pour ?... Je vous remercie.

Donc, je mets aux voix l'ensemble des articles de la loi. Qui est pour ?... À l'unanimité. Je vous remercie.

J'invite le secrétaire général à faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M.	Ah-Scha	Joseph	pour
M ^{me}	Amaru	Patricia	pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	pour
M ^{me}	Aro	Dylma	pour
M.	Buillard	Michel	pour
M ^{me}	Cross	Valentina	pour
M.	Drollet	Jacqui	pour
M.	Faatau	Félix	pour
M.	Flohr	Henri	pour
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	pour
M.	Fong Loi	Charles	pour
M ^{me}	Frébault	Joëlle	absente, procuration à M. Charles Fong Loi, pour
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	pour
M.	Geros	Antony	pour
M.	Graffe	Jacque	absent, procuration à M ^{me} Dylma Aro, pour
M.	Haumani	Evans	absent, procuration à M ^{me} Vaiata Perry-Friedman, pour
M.	Ienfa	Jules	pour
M ^{me}	Iriti	Teura	pour
M.	Jordan	Rudolph	pour
M.	Leboucher	Michel	absent, procuration à M. Jean Temauri, pour
M.	Laurey	Nuihau	absent, procuration à M ^{me} Virginie Bruant, pour
M ^{me}	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	pour
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	pour
M ^{me}	Maraea	Emma	absente, procuration à M. Félix Faatau, pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M ^{me}	Merceron	Armelle	pour
M.	Moutame	Thomas	absent, procuration à M ^{me} Yolande Viriamu, pour
M.	Perez	Antonio	pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	pour
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	absente, procuration à M ^{me} Isabelle Sachet, pour
M.	Raioha	Jacques	absent, procuration à M ^{me} Teura Tarahu-Atuahiva, pour
M ^{me}	Richeton	Monique	absente, procuration à M ^{me} Élise Vanaa, pour
M.	Riveta	Frédéric	absent, procuration à M ^{me} Juliette Matehau-Nuupure, pour
M ^{me}	Sachet	Isabelle	pour

M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	absente, procuration à M ^{me} Teura Iriti, pour
M ^{me}	Sanquer-Fareata	Nicole	absente, procuration à M ^{me} Béatrice Lucas, pour
M.	Schyle	Philip	pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	pour
M ^{me}	Tata	Jeanine	pour
M ^{me}	Teahe	Teapehu	absente, procuration à M. Joseph Ah-Scha, pour
M.	Temaru	Oscar Manutahi	pour
M.	Temauri	Jean	pour
M.	Temeharo	René	absent, procuration à M ^{me} Patricia Amaru, pour
M.	Teriitahi	Moehau	absent, procuration à Jordan Rudolph, pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	pour
M ^{me}	Teura	Justine	pour
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	absente, procuration à M ^{me} Valentina Cross, pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiaiva	Richard	pour
M.	Tuihani	Marcel	pour
M.	Tumahai	Ronald	pour
M ^{me}	Turquem	Sandrine	pour
M ^{me}	Vaiho	Gilda	pour
M ^{me}	Vanaa	Élise	pour
M ^{me}	Viriamu	Yolande	pour

Le président : Chers collègues, la loi du pays a été adoptée à l'unanimité.

Je vous propose une suspension de séance, en vous souhaitant un bon appétit et en vous invitant à nous retrouver ici même dans une heure, à 13 heures 30. Merci.

oOo

Suspendue à 12 heures 29, la séance est reprise à 13 heures 49.

oOo

PRÉSIDENCE DE Monsieur Marcel Tuihani,
président de l'assemblée de la Polynésie française.

RAPPORT N° 145-2017 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2016 DU CENTRE DES MÉTIERS
DE LA MER DE POLYNÉSIE FRANÇAISE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT (Cf.
annexe)

Présenté par Monsieur John Toromona

Le président : Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux, en vous invitant à examiner le rapporteur n° 145-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 du Centre des métiers de la mer de Polynésie française et affectation de son résultat, en invitant Monsieur le rapporteur, Monsieur Toromona, à bien vouloir présenter son rapport et principalement les débats qui ont eu lieu en commission des ressources marines.

M. John Toromona : Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4435/PR du 10 juillet 2017, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 du Centre des métiers de la mer de Polynésie française et affectation de son résultat.

Le document présenté à notre appréciation a été examiné par le conseil d'administration de l'établissement dans sa séance du 2 juin 2017.

L'examen de ce dossier en commission des ressources marines, des mines et de la recherche, dans sa séance du mardi 7 novembre 2017, a été l'occasion d'échanger avec Madame le ministre en charge de la formation professionnelle sur divers sujets, et notamment :

- l'insertion professionnelle des stagiaires du CMMPF également demandeurs d'emploi, le SEFI étant sollicité afin d'assurer le suivi d'insertion professionnelle de cette catégorie de stagiaires ;

- l'adaptation des formations dispensées aux besoins des professionnels, les programmes annuels de formation étant validés en conseil d'administration de l'établissement, au sein duquel siègent nombre de professionnels (armateur du commerce, armateur de pêche thonière hauturière, officier de la marine marchande, représentant des marins-pêcheurs, représentant du Cluster maritime de la Polynésie française, le président de la CCISM, etc.) ;

- le partenariat avec le SEFI et le CFPA, qui viennent en soutien au CMMPF dans l'organisation de sessions de formation et le suivi d'insertion professionnelle des stagiaires, sur Tahiti comme dans les îles, à travers une mutualisation de leurs ressources et la combinaison de leurs expertises dans leurs domaines respectifs.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 du Centre des métiers de la mer de Polynésie française et affectation de son résultat a accueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission des ressources marines, des mines et de la recherche, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Nous disposons à nouveau de 60 minutes, chers collègues, pour la discussion générale et nous procéderons de la manière suivante : la représentante non-inscrite n'étant pas là, nous procéderons par l'UPLD en premier, Tahoeraa Huiraatira ensuite, et nous terminerons par le RMA.

Vito, tu as la parole.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci bien, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, vos collaborateurs, chers élus, bonjour.*

Monsieur le président, je ne serai pas trop long parce que nous avons discuté sur cette question déjà deux fois. La première, lors d'une réunion du conseil d'administration à laquelle j'y ai participé pour nous représenter, notre collègue Fong Loi ayant eu un empêchement. Il faut dire que la discussion a duré un bon moment parce qu'il a fallu éclaircir un peu les zones d'ombre. Et la seconde fois, lors d'une réunion de la commission législative où il y a eu énormément de remarques. Cela est fondamental pour nous avec notre zone économique exclusive qui représente 5 millions de km². Et pourtant, lorsque nous devons nous attarder sur... Par rapport à notre centre de formation, c'est bien. C'est plutôt l'après-centre qui pose souci. Voilà pourquoi je disais à un moment donné au ministre en commission intérieure qu'il serait opportun qu'à un certain moment le gouvernement s'attarde sur cette question. Beaucoup de nos stagiaires réussissent leur théorie, mais le fait est que leur diplôme n'est pas validé parce qu'ils doivent naviguer à bord d'un navire pendant deux ans. Or, dans notre pays, il n'y a pas énormément de navires pour pouvoir les accueillir.

À l'issue de la réunion de la commission, je suis allé rencontrer quelques armateurs qui, inquiets, me disaient que si l'on ne faisait rien pour valider les diplômes, demain nous n'aurons que des capitaines français chez nous. Je ne vais pas me répéter, puisque ce n'est pas la première fois que je fais part de

cette situation à l'assemblée, mais nous devons tous nous unir sur cette question. Nous avons une énorme richesse, mais nous n'arrivons pas à trouver la clé pour sortir de cette situation. Si le centre assume bien sa part de responsabilité, c'est à notre niveau qu'il y a un blocage, notamment par rapport à l'après-centre. Que proposons-nous pour faire valider leur diplôme ? Pour l'instant, les portes leur sont fermées.

Donc, Monsieur le vice-président, je vous demande de trouver une solution pour ces stagiaires. Parmi tous les centres de formation que nous avons dans notre pays, celui-ci est le plus fréquenté par nos jeunes. C'est le centre où il y a le plus d'inscriptions et où il y a le plus de réussites, c'est dans ce centre. Et pourtant, à la sortie du centre, il n'y a rien. Il n'y a aucune perspective nouvelle.

C'est l'idée principale que l'on retient et il me semble que tous ceux qui ont participé à la réunion du conseil d'administration et à celle de la commission législative sont d'accord pour dire qu'il faut régler cette situation. Encore une fois, j'ai rencontré des armateurs qui sont inquiets par rapport à cela. Si nous ne valorisons pas ce centre qui est le nôtre, ainsi que les stagiaires, demain, puisque nous sommes un pays français et que ce sont les lois françaises qui s'appliquent, nous n'aurons que des capitaines français. D'ailleurs, cela a déjà commencé.

Telle est donc mon inquiétude que je voulais partager avec vous, Monsieur le vice-président. Je vous demande de trouver une solution pour régler cette situation.

Et pour terminer, Monsieur le président, il a été constaté une pollution... ou je devrais plutôt dire que notre centre est un peu ancien. Par rapport à cela, la direction nous a exposé des outils modernes qu'elle souhaite mettre en œuvre, mais faute de moyens elle ne peut pas le faire. Donc, ne pourrions-nous pas également nous serrer les coudes pour lui donner les outils essentiels pour le centre et même pour l'après-centre ? Encore une fois, avec 5 millions de km², notre surface maritime est énorme et, à mon sens, c'est ici que nous devons mettre toute notre énergie.

Et nous avons également parlé du navire coréen, ou taïwanais peut-être, qui a dérivé chez nous. Qu'est-ce qu'il fait là-bas et comment a-t-il échoué à Tikei ? Nous ne savons pas qu'est-ce qu'il transporte, combien de tonnes de poissons il transporte et quelles sont les circonstances de son échouage. Voilà.

Comme notre collègue Toromona l'a précisé, la commission a adopté à l'unanimité le texte.

Et il faut avoir en tête le projet aux Marquises parce que s'il aboutit, il n'y aura pas de capitaine. Où irons-nous chercher ces capitaines ?

Voilà. Merci.

Le président : *Merci, Victor.*

Pour le Tahoeraa Huiraatira, Madame Vanaa.

M^{me} Élise Vanaa : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le ministre, chers collègues, cher public, bonjour.*

Il nous est demandé d'approuver le projet de compte financier pour l'exercice 2016 du Centre des métiers de la mer de la Polynésie française.

Pour cela, il convient de relever plusieurs faits financiers.

Il est en effet à retenir que, contrairement à l'exercice qui précède, il nous est présenté ici un résultat global déficitaire de 22 107 737 F CFP. Ce solde négatif vient ainsi amputer le fonds de roulement de

l'établissement qui passe de 169 millions à 147 millions de F CFP. Ce déficit s'explique essentiellement par le financement de travaux réalisés au cours de l'exercice, d'un montant de 62 millions F CFP, travaux nécessaires à la sécurisation des salles de formation. Il était en effet plus que temps que des travaux soient entrepris au CCMPF. Des travaux de mise aux normes mais également agrandissement de la structure de l'établissement ont été plusieurs fois sollicités par la direction du CCMPF.

Aujourd'hui les choses commencent à peine à se faire avec, pour seul bémol encore une fois, des formations saturées. Pour les formations dispensées en 2016, le taux d'inscription a été encore une fois supérieur à la capacité d'accueil du centre, avec 283 inscrits pour 184 places. Cette situation, très marquée pour la formation « commerce » plus que pour la formation « pêche », traduit un réel intérêt des Polynésiens aux métiers diversifiés de la mer. Néanmoins, il convient malgré tout de saluer et de soutenir le travail mené par l'équipe pédagogique et administrative de l'établissement qui met tout en œuvre et malgré les moyens limités dont elle dispose pour apporter aux stagiaires, une formation de qualité et conforme aux normes internationales.

Avec une ZEE de plus de 5 millions de kilomètre carré les Polynésiens ont toujours su se tourner vers la mer pour trouver les ressources nécessaires à leurs subsistances. Avec plus de mer que de terre, l'évidence voudrait que nous soyons des hommes tournés vers l'océan. Le bleu de l'océan n'est pas là que pour illuminer les yeux des touristes, mais pour nous appeler à lui.

Depuis le début de nos mandats, le CCMPF nous rappelle les problématiques de fonctionnement, l'insuffisance des locaux et les difficultés liées aux conditions de validation des formations professionnelles dispensées. Le Centre des métiers de la mer existe depuis 1980 et mériterait d'être agrandi, mieux pourvu en formateurs et en formation, ceci, afin de doter le pays de marins qualifiés et compétents. Le lycée de la mer nous a d'ailleurs été plusieurs fois annoncé, mais sans finalement trouver de suite concrète.

Conscients du caractère fondamental pour notre territoire insulaire de disposer d'un tel outil de formation aux métiers de la mer, nous réitérons ici, comme cela a été fait en commission législative, le souhait que soient apportés au CCMPF tous les moyens utiles au bon exercice de ses missions.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. Pour le RMA, Monsieur Jordan.

M. Rudolph Jordan : Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les représentants, cher public, *bonjour.*

La commission chargée des ressources marines a été chargée d'examiner les comptes financiers 2016 du Centre des métiers de la mer de la Polynésie française, en sa séance du 7 novembre dernier.

Lors de cette séance, nous avons eu, en présence de Madame le ministre Tea Frogier, le privilège d'assister au préalable à une présentation des titres de la formation professionnelle maritime, ainsi que la possibilité de les mettre à jour par la validation des acquis. Je profite donc de remercier Madame la directrice de la DPAM de cet éclairage qui nous a convaincus des efforts déployés pour permettre aux nombreux acteurs du monde maritime de répondre aux exigences de la sécurité maritime internationale et préserver ainsi leur emploi.

De plus, Madame la ministre chargée de la formation professionnelle nous a rassurés quant à la coordination et la synergie entre les différentes structures sous sa tutelle, permettant ainsi le déploiement, en 2016 d'une formation sur Fakarava avec le SEFI et de deux sessions de formation sur Hao avec le CFPA afin d'identifier les besoins en matière de formation professionnelle.

Si le compte financier du CMMPF clôture son exercice 2016 avec un résultat global déficitaire de 22 millions de F CFP, il s'explique par les travaux de rénovation des locaux du CMMPF qui sont enfin sécurisés. Désormais, les quatre salles d'atelier sont mises aux normes et les conditions de sécurité sont respectées pour permettre aux stagiaires de travailler dans les meilleures conditions. Ce déficit n'entachera pas le fonctionnement de l'établissement qui bénéficie d'un fonds de roulement de plusieurs mois.

Nous pouvons également noter qu'en 2016, grâce à 51 sessions de formation, 513 stagiaires ont été admis, avec un taux de réussite de 94 %. Ce résultat remarquable me permet d'espérer que le partenariat entre les établissements va permettre une meilleure insertion professionnelle une fois leur certificat ou brevet acquis.

Aussi, je vous invite, mes chers collègues, à approuver ce projet de délibération, comme l'ont fait les membres de la commission des ressources marines, des mines et de la recherche, à l'unanimité.

Merci.

Le président : Merci, chers collègues.

Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Brièvement, Monsieur le président, parce que je crois que c'était plus des remarques qui ont été faites et des confirmations de ce qui s'est dit en commission, avec un travail interministériel qu'il convient de mener, effectivement, pour la suite, déjà pour la validation des temps de navigation et puis, ensuite, les débouchés. Madame Frogier, donc, a indiqué effectivement que ce travail interministériel allait être mené.

Et j'ai compris que mon ami Vito voulait que j'y mette aussi un peu mon grain de sel pour qu'on puisse avancer sur le sujet. J'ai bien reçu le message de mon ami Vito avec qui nous partageons cette passion pour la mer depuis 2009 maintenant pour avoir travaillé ensemble sur ces sujets. Merci à tous les groupes pour votre soutien, y compris le Tahoeraa d'ailleurs, au Centre de formation. Le lycée de la mer, ce n'est pas tout à fait la même chose que le CMMPF. Mais, j'ai compris le regret qu'il n'y ait pas encore un lycée de la mer, en plus du Centre de formation de la mer. On aurait pu le comprendre différemment, mais c'est l'après-midi, on va être plus *cool*. Je crois que la comparaison n'était pas très heureuse, mais, bien entendu, soyons tous unis pour la mer, et surtout pour sa formation ! Et je crois qu'on peut saluer aussi le travail fait — mais, vous l'avez fait — par l'équipe de direction et le directeur en particulier qui est derrière moi, et que je crois qu'il faut saluer. Merci en tout cas pour votre soutien.

Et sachez que nous serons vigilants, notamment sur les moyens aussi à apporter sur ce centre. On avait pour ambition, à une certaine époque, de le localiser ailleurs. Je persiste à penser qu'il est dans un endroit complètement enclavé aujourd'hui. On a essayé d'améliorer un peu les conditions en faisant quelques agrandissements et de la rénovation. Je crois que la Polynésie devrait se doter d'un vrai Centre des métiers de la mer avec l'espace et l'accès maritime adéquat. Cela sera peut-être l'objet de la prochaine mandature. Mais, en tout cas, je suis sûr qu'il y aura des projets qui sortiront des prochaines élections. Nous en proposerons également.

Merci.

Le président : Bien. Merci, Monsieur le vice-président.

Chers collègues, je vous invite donc à examiner le projet de délibération en appelant l'article 1^{er}. Y-a-t-il des interventions sur l'article 1^{er} ?... Je mets aux voix. Qui est pour ?... À l'unanimité. Je vous remercie.

Sur l'article 2, même vote.

Sur l'article 3, même vote.

Sur l'article 4, même vote.

Sur l'article 5, même vote.

Et enfin, sur l'article 6, même vote.

Sur l'ensemble de la délibération, *pas de changement*. Même vote, à l'unanimité. *Merci bien*.

RAPPORT N° 137-2017 SUR LA PROPOSITION DE LOI DU PAYS RELATIVE À UNE EXONÉRATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ACTES DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHIENS ET DES CHATS RÉALISÉ PAR UN VÉTÉRINAIRE (Cf. annexe)

Présenté par Monsieur Antonio Perez.

Le président : Nous arrivons à l'examen du dernier dossier, le rapport 137-2017 sur la proposition de loi du pays relative à une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée des actes de stérilisation et d'identification des chiens et des chats réalisé par un vétérinaire. J'invite, non pas son rapporteur, mais je dirai son auteur à bien vouloir présenter son rapport, le droit d'initiative étant bien évidemment accordé à l'ensemble des élus, représentants à l'assemblée de la Polynésie française. Je laisse donc la parole à Monsieur Antonio Perez et l'invite à bien vouloir présenter son rapport.

M. Antonio Perez : Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le public, chers internautes, *bonjour*. D'abord je souhaiterais remercier la vice-présidence pour tout le soutien technique et le soutien tout court que vous avez apporté à cette sollicitation

L'examen de la présente proposition de loi du pays en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, dans sa séance du 17 octobre 2017, a permis aux membres de la commission :

- de s'informer sur l'impact fiscal marginal de cette exonération de TVA et sur le soutien du syndicat des vétérinaires de Polynésie française en faveur de cette mesure ;
- de s'interroger sur l'opportunité d'une intervention plus active du Pays en rendant la stérilisation obligatoire dans certains cas (propagation d'animaux errants, souffrance animale), obligation qui serait assortie d'une prise en charge par le Pays des dépenses liées à ces opérations ;
- de s'accorder sur la nécessité d'une campagne de communication et de sensibilisation à l'échelle territoriale, favorisant une action coordonnée des mairies, des associations de quartier, du Pays et voire — pourquoi pas ? — de l'État également. La réussite d'un programme de stérilisation serait conditionnée par la réalisation d'au moins 500 opérations par an dans des zones définies comme prioritaires.

C'est un geste et un premier pas vers la lutte contre la divagation animale. C'est un premier pas en faveur de la cause animale.

À l'issue des débats, la proposition de loi du pays a fait l'objet de 2 amendements techniques et recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique vous propose, chers collègues, d'adopter la proposition de loi du pays ci-jointe.

Merci.

Le président : Merci, cher collègue.

Nous disposons à nouveau de 60 minutes. Nous procéderons de la manière suivante : la première intervention pour le groupe Tahoeraa Huiraatira, suivie de l'intervention du groupe RMA, et nous terminerons par l'intervention du groupe UPLD.

Pour le Tahoeraa Huiraatira, Madame Viriamu.

M^{me} Yolande Viriamu : Monsieur le président, Monsieur le vice-président, chers collègues, *bonjour*.

Voici une proposition particulièrement originale du même rang de celle déjà proposée par notre cher ami Antonio Perez concernant la protection contre les ondes électromagnétiques. Même si cette nouvelle proposition touche à une matière totalement différente de sa précédente, elle n'est cependant pas sans lien avec les préoccupations sanitaires. C'est afin de lutter durablement contre le phénomène de divagation des animaux, de plus en plus problématique dans nos îles, qu'il nous est proposé aujourd'hui d'approuver ce texte opérant une remise de la TVA sur tous les actes de stérilisation et d'identification de nos animaux de compagnie, chiens et chats.

Cette proposition part ainsi du constat, non chiffré cependant, de l'augmentation du nombre de chiens et chats errants dans notre pays, nous obligeons ainsi, par prévention, à proposer des solutions. C'est donc sur le plan fiscal que le représentant Antonio Perez souhaite que nous agissions. Exonérer pour inviter ou inciter les propriétaires de chiens et chats à stériliser et identifier leurs animaux est la voie ici explorée. Une voie intéressante en effet, mais est-ce qu'elle sera efficace ?

Tel que cela a pu être relevé en commission législative, le bénéfice de cette mesure ne sera probablement que minime. La tarification des actes considérés demeurent en effet élevée et hors de portée pour de nombreuses familles. Cette TVA, qu'il conviendrait d'exonérer, correspond en réalité à 13 % de la valeur de l'acte. Ainsi, par exemple, sur la castration d'un chien dont le montant moyen a été estimé à 19 500 F CFP, la mesure d'exonération équivaldra à une réduction de 2 535 F CFP. Pour une ovariectomie d'une chienne, acte apparemment le plus coûteux, ce montant peut atteindre les 32 000 F CFP, soit une réduction à espérer d'environ 4 160 F CFP. En définitive, il restera à déboursier 27 840 F CFP, or, cela demeure une somme énorme pour une famille !

À l'évidence cette mesure ne s'adresse pas à la catégorie de personne que l'on souhaite pouvoir cibler. Les propriétaires de bichons et autres chiens de race seront eux certainement ravis. Aussi intéressante que se veut la mesure proposée par notre ami Perez, il est fort peu probable qu'elle entraîne un phénomène de foule chez les vétérinaires. Ces actes restent onéreux pour les ménages disposant d'un budget restreint. D'ailleurs, sans réglementation des tarifs des vétérinaires, quelle garantie avons-nous de ne pas voir les prix des vétérinaires augmenter, une fois ce dispositif acté ? Un effet d'aubaine qui ne pourra pas être canalisé si le contrôle fait défaut.

Quoi qu'il en soit, et bien que la démarche soit à saluer, les effets de cette mesure ne seront que peu palpables, ni même évaluables. Le bénéfice de cette exonération concernera, à la marge uniquement, les personnes dont la situation financière permette la stérilisation ou l'identification de leurs animaux de compagnie.

Monsieur le ministre, pour conclure, j'aurais une question à poser. Nous qui habitons dans les îles et qui n'avons pas de vétérinaires, comme allons-nous faire ? Merci beaucoup. (Réactions et rires dans la salle.)

Le président : *Merci.*

Pour le RMA ? Madame Bruant.

M^{me} Virginie Bruant : Merci, Monsieur le président.

Dans les débats de notre assemblée, de mémoire, le problème de la cause animale n'a quasiment jamais été abordé.

En premier lieu, je voudrais déjà remercier mon collègue Antonio Perez pour cette initiative, car même si, aux yeux de certains, cette problématique peut paraître secondaire et cette proposition dérisoire, je peux vous assurer que nous avons affaire ici à un véritable problème de santé publique. On ne compte plus les chiens et les chats errants qui envahissent nos îles et la question de la surpopulation animale est une réalité que personne ne peut nier et qui devient, à défaut d'une priorité, une réelle urgence.

On le sait, dans ce domaine, un travail énorme est fourni par des associations de défense de la cause animale avec des personnes extrêmement dévouées qui œuvrent souvent avec très peu de moyens financiers.

Malheureusement, le prix des actes réalisés par les vétérinaires pour juguler la population animale, qu'il s'agisse d'ovariectomie, de pose de puce électronique ou de castration, n'est pas à la portée de toutes les bourses. C'est pourquoi, aujourd'hui, sous l'impulsion de mon collègue Antonio, nous proposons un geste fiscal destiné à réduire le coût de ces actes en les exonérant de TVA qui était jusqu'alors de 13 %. Évidemment, des relevés de prix ont été effectués avant cette nouvelle disposition et des discussions et sensibilisation ont eu lieu avec les vétérinaires pour bien évidemment répercuter cette exonération sur le prix final au client. Ainsi, la stérilisation de nos compagnons à quatre pattes deviendra plus abordable.

Au-delà de cette mesure, maintenant, il serait intéressant de réfléchir ensemble à une grande campagne coup de poing pour sensibiliser nos concitoyens à cette problématique et leur permettre d'agir pour diminuer la surpopulation animale.

Cet aménagement fiscal constitue donc l'amorce d'une action de plus grande envergure. C'est pourquoi, chers collègues, j'espère que, sur ce texte, nous voterons cette proposition à l'unanimité.

Au nom des animaux à quatre pattes, chiens et chats, je vous remercie pour votre vote en faveur de cette proposition de loi. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Tu as la parole. *Merci bien.*

M^{me} Justine Teura : *Merci, Monsieur le président.* Vice-président, *bonjour.* *Bonjour à tous.*

J'aimerais remercier avant tout notre ami Tonio Perez pour ce texte qu'il soumet à notre examen et qui concerne nos chiens et nos chats. Il s'agit là d'un dossier très important car nous savons tous qu'il y a chez nous de nombreux chiens errants qui vagabondent dans les rues et jusque dans nos propriétés. Et s'agissant des chats, chez nous, nous avons le même souci. Aussi, un grand merci à notre collègue Tonio Perez qui a eu l'idée de proposer une exonération de la TVA sur les actes de castration et de stérilisation des chiens et des chats effectués par des vétérinaires. C'est un sujet de première importance.

Il s'agit ici d'une première étape. Nous pensons que d'autres propositions nous seront faites par notre collègue Tonio Perez, pas seulement en ce qui concerne les actes de stérilisation mais aussi s'agissant de l'identification des propriétaires d'animaux qui errent dans les rues et jusque dans nos propriétés et qui constituent un réel danger pour les gens et pour les enfants qui circulent sur les routes. C'est un sujet qui n'a jamais été réellement traité. Il y a également la question des sanctions à appliquer aux propriétaires d'animaux qui ne s'en occupent pas et n'en prennent pas soin. Voilà donc quelques sujets dont notre collègue pourrait s'inspirer pour nous soumettre de nouvelles propositions.

Voilà donc les quelques observations que je souhaitais formuler sur ce dossier. Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci bien.*

Tony.

M. Antony Geros : *Monsieur le président, le Sénat n'a jamais eu à se prononcer sur une loi semblable à celle-ci, et c'est pour que nos sénateurs soit amenés à réfléchir sur de telles dispositions que nous envisageons de soutenir ce texte. (Rires et réactions dans la salle.)*

Le président : Tu as la parole Lana. *(Rires et réactions dans la salle.) Non ?... Merci bien.*

Est-ce que, peut-être, Monsieur Antonio Perez souhaite réagir ? Vous avez la parole.

M. Antonio Perez : Merci, Monsieur le président. Je remercie tous mes collègues pour les déclarations qui viennent d'être faites, au nom de tous nos amis à quatre pattes.

Je voulais conforter le fait que c'est un premier geste, c'est un premier pas. Mais effectivement, comme les collègues l'ont bien spécifié, il faut une véritable politique volontariste du Pays, et sollicitons le Pays pour que, début 2018, nous puissions compter sur l'implication du ministère en tutelle pour lancer cette campagne de sensibilisation et de lutte contre la divagation.

Le sujet est vaste. Bien entendu, on touche à la sécurité. Notre collègue a mis en avant le risque par rapport aux enfants, mais il y a également l'image. Il y a un problème de salubrité publique. Et dans un contexte où nous voulons dynamiser notre tourisme, ce sont des éléments favorables pour une politique globale. Dans une politique d'envergure, pourquoi ne pas envisager également d'élargir le levier fiscal aux vaccinations ? C'est une demande un peu ponctuelle que je formule.

Voilà. Monsieur le vice-président, merci de votre attention. Merci à tout le monde.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Est-ce que Monsieur le vice-président souhaite réagir sur ce texte ?

M. Teva Rohfritsch : Écoutez, simplement, comme des remarques m'ont été adressées... Je ne suis pas l'auteur du texte, mais je crois savoir que dans les îles, pas forcément les plus éloignées, mais notamment les plus éloignées, on a souvent plus de créativité qu'à Tahiti. Cela m'étonne que notre représentante de Rapa me demande comment ils font là-bas sans vétérinaires. Mais je crois que c'est déjà exonéré de TVA sur la pratique traditionnelle. Je n'en dirai pas plus parce que je pense qu'il faut aller à Rapa pour voir comment cela se passe à Rapa.

Simplement, Monsieur le président, j'ai beaucoup aimé l'intervention de notre représentante du Tahoeraa et j'ai noté qu'elle disait que cette fois-ci Monsieur Perez touche à une matière différente. *(Rires.)* J'ai trouvé la comparaison équivoque. Donc, je pense que le rédacteur était très inspiré. Alors, je finirai, du coup, par dire que nous nous amputons d'une partie de la recette fiscale par solidarité pour ce pauvre animal qui va être amputé d'une partie de son corps. Voilà. Donc le Pays soutient cette proposition et de s'amputer soi-même de cette recette fiscale. C'est un geste de solidarité animale aussi.

Merci, en tout cas, du soutien, et merci à Monsieur Perez pour cette proposition qui, effectivement, illustre bien le travail parlementaire qui consiste à faire des propositions dans le cadre du mandat qui nous est confié.

Le président : Effectivement, Monsieur le vice-président, il s'agit bien d'une responsabilité des élus que nous sommes, en saluant encore une fois l'initiative qui est celle de notre collègue.

Chers amis, si vous n'avez plus d'interrogation, je vous invite à examiner la loi du pays en appelant l'article 1^{er}. Avez-vous des interrogations sur l'article 1^{er} ? Je mets aux voix. Qui est pour ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Sur l'article 2, même vote.

J'invite notre secrétaire générale à bien vouloir faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M.	Ah-Scha	Joseph	pour
M ^{me}	Amaru	Patricia	pour
M ^{me}	Aro	Dylma	pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	absent, procuration à M ^{me} Joëlle Frébault, pour
M ^{me}	Cross	Valentina	absente, procuration à M. Maamaatuaiahutapu Victor, pour
M.	Drollet	Jacqui	absent, procuration à M ^{me} Minarii Galenon, pour
M.	Faatau	Félix	pour
M.	Flohr	Henri	pour
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	pour
M.	Fong Loi	Charles	absent, procuration à M. Henri Flohr, pour
M ^{me}	Frébault	Joëlle	pour
M ^{me}	Galenon	Minarii	pour
M.	Geros	Antony	pour
M.	Graffe	Jacque	absent, procuration à M ^{me} Aro Dylma, pour
M.	Haumani	Evans	absent, procuration à M ^{me} Iriti Teura, pour
M.	Ienfa	Jules	absent, procuration à M ^{me} Armelle Merceron, pour
M ^{me}	Iriti	Teura	pour
M.	Jordan	Rudolph	pour
M.	Leboucher	Michel	absent, procuration à M. Jean Temauri, pour
M.	Laurey	Nuihau	absent, procuration à M ^{me} Virginie Bruant, pour
M ^{me}	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	pour
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	absente, procuration à M ^{me} Sandrine Turquem, pour
M ^{me}	Maraea	Emma	absente, procuration à M. Félix Faatau, pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M ^{me}	Merceron	Armelle	pour
M.	Moutame	Thomas	absent, procuration à M ^{me} Yolande Viriamu, pour
M.	Perez	Antonio	pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	absente, procuration à M ^{me} Salmon-Amaru Lois, pour
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	absente, procuration à M ^{me} Isabelle Sachet, pour
M.	Raioha	Jacques	absent, procuration à M ^{me} Tarahu-Atuahiva Teura, pour
M ^{me}	Richeton	Monique	absente, procuration à M ^{me} Élise Vanaa, pour
M.	Riveta	Frédéric	absent, procuration à M ^{me} Juliette Matehau-Nuupure, pour
M ^{me}	Sachet	Isabelle	pour

M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	pour
M ^{me}	Sanquer-Fareata	Nicole	absente, procuration à M ^{me} Béatrice Lucas, pour
M.	Schyle	Philip	absent, procuration à M ^{me} Lana Tetuanui, pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	pour
M ^{me}	Tata	Jeanine	pour
M ^{me}	Teahe	Teapehu	absente, procuration à M. Joseph Ah-Scha, pour
M.	Temaru	Oscar	absent, procuration à M. Geros Antony, pour
M.	Temauri	Jean	pour
M.	Temeharo	René	absent, procuration à M ^{me} Patricia Amaru, pour
M.	Teriitahi	Moehau	absent, procuration à M. Jordan Rudolph, pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	pour
M ^{me}	Teura	Justine	pour
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	absente, procuration à M ^{me} Chantal Flores-Tahiata, pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiaava	Richard	absent
M.	Tuihani	Marcel	pour
M.	Tumahai	Ronald	absent, procuration à M. Perez Antonio, pour
M ^{me}	Turquem	Sandrine	pour
M ^{me}	Vaiho	Gilda	absente
M ^{me}	Vanaa	Élise	pour
M ^{me}	Viriamu	Yolande	pour

55.

Le président : La loi du pays de notre collègue Antonio Perez est adoptée à l'unanimité par 57 voix pour. Vous avez la parole Monsieur.

M. Antonio Perez : Monsieur le président, chers collègues, *merci* pour ce vote à l'unanimité. Monsieur le vice-président, *merci*.

Le président : Madame Merceron.

M^{me} Armelle Merceron : Oui. Je voulais simplement remercier Antonio pour faire simple, mais en profiter pour rappeler un petit peu aussi que Gaston Tong Sang avait été aussi précurseur en mettant en place à Bora-Bora des campagnes de stérilisation de chiens. Donc, là, je crois que ça va aller encore plus fort à Bora-Bora.

Le président : Effectivement, une problématique qui est partagée par l'ensemble des agents communaux.

III) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : Chers collègues, vous disposez de la correspondance pour la période du 3 au 9 novembre 2017.

IV) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Avant de clôturer notre séance, je vous invite à nous retrouver en séance le 7 décembre prochain qui sera l'avant dernière séance programmée — du moins, à ce jour —, la dernière séance étant programmée au 14. Voilà. Et, je tenais à vous rappeler, chers collègues, que la commission de l'économie qui examinera le budget du Pays pour 2018 se tiendra demain matin à partir de 8 heures, me semble-t-il.

Voilà, chers collègues. La séance est close. En vous souhaitant une bonne fin de journée...

oOo

Il est 14 heures 29 minutes.

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Loïs Salmon-Amaru

Marcel Tuihani